



**Politiques et pratiques  
d'aménagement du territoire  
en Chine**



**Association Européenne pour l'Information sur le Développement Local - ASBL  
Chaussée Saint-Pierre, 260 – B-1040 Bruxelles – Belgique  
Tel. +322 736.49.60 – Fax +322 736.04.34 - kko@aeidl.be - www.aeidl.be - TVA BE 435 314 422**

# Sommaire

---

<b>RESUME</b> .....	<b>3</b>
<b>A- LE CADRE GENERAL</b> .....	<b>5</b>
DEFINITION ET POSITIONNEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	5
COMPETENCES RESPECTIVES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES ET RELATIONS ENTRE EUX .....	7
COORDINATION DES POLITIQUES SECTORIELLES SUR UNE BASE TERRITORIALE .....	8
LES DYNAMIQUES TERRITORIALES A L'ŒUVRE .....	10
<b>B- LE DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>13</b>
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	13
Objectifs.....	13
Instruments.....	13
Mise en œuvre .....	13
Evaluation .....	15
LE DEVELOPPEMENT RURAL .....	15
Objectifs.....	15
Instruments.....	16
Mise en œuvre .....	16
Evaluations .....	17
Conclusion.....	17
<b>C- LA COMPETITIVITE</b> .....	<b>18</b>
OBJECTIFS .....	18
INSTRUMENTS .....	18
MISE EN OEUVRE .....	19
EVALUATIONS .....	21
CONCLUSION .....	21
<b>D- PROBLEMATIQUES URBAINE ET METROPOLITAINE</b> .....	<b>23</b>
OBJECTIFS.....	23
INSTRUMENTS .....	23
MISE EN ŒUVRE .....	24
EVALUATIONS .....	26
CONCLUSION .....	27
<b>E. PRATIQUES SIGNIFICATIVES</b> .....	<b>28</b>
PREAMBULE.....	28
1. L'INTEGRATION URBAIN-RURAL A TRAVERS L'EXPERIENCE DE CHONGQING.....	28
2. RECHERCHE, INNOVATION ET TECHNOLOGIE : LE PARC Z DE PEKIN.....	29
3. LE PARC TECHNOLOGIQUE DE XIYONG : PISTES POUR UNE COOPERATION BILATERALE .....	30
4. PARTENARIAT MULTI-NIVEAUX : LE DELTA DU BAS YANGTSE .....	31
5. L'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES A TRAVERS LES ZONES-TEST .....	32
<b>F- MISSION ET CONTACTS</b> .....	<b>34</b>
LISTE DES ENTRETIENS .....	34
Contacts .....	34
Remerciements .....	35
REFERENCES.....	36

## Résumé

Le rééquilibrage régional est une pièce essentielle du changement de modèle de croissance que la Chine souhaite actuellement opérer. Malgré cela, les autorités chinoises montrent une grande prudence dans l'utilisation d'instruments formels susceptibles d'avantager une région plutôt qu'une autre. Les relations entre le centre et les collectivités locales forment en effet un jeu complexe marqué par l'interdépendance, l'émulation, l'expérimentation, dans un contexte général de grande liberté de fait des autorités locales. Les formules traditionnelles de coordination sur le terrain des politiques sectorielles nationales, dont les résultats ne sont pas toujours probants, sont complétées par le rôle coordinateur des groupes de direction du Parti au niveau central. Les dynamiques territoriales sont marquées par le basculement de l'activité économique vers la mer, l'émergence possible d'une nouvelle division du travail à l'intérieur de la Chine elle-même, avec délocalisation des activités à fort contenu de main-d'œuvre vers l'ouest, et surtout le vieillissement démographique. Le succès de la Chine en tant que territoire de la mondialisation tient au fait qu'elle dispose d'un réservoir de main d'œuvre non qualifiée qui est apparu comme presque inépuisable. Ce « dividende démographique » touche en fait bientôt à sa fin. Dès 2012, le rapport entre actifs et inactifs va s'inverser et la proportion de la population en âge de travailler va décroître. La population va connaître un vieillissement rapide, en particulier dans les villes. L'urbanisation est donc le défi principal de la Chine en matière d'aménagement du territoire. La pratique de la conversion illégale de terres agricoles en terrains urbains constructibles, longtemps ressource financière stratégique d'autorités locales peu scrupuleuses et sous-financées, a donné le signal d'une intégration aujourd'hui vertueuse des zones rurales dans les zones urbaines.

En matière de développement durable, l'approche actuelle est fondée sur des mesures administratives et des investissements financés par le centre. Cette combinaison permet de produire des effets rapides : ainsi la production de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) aurait baissé dès 2007. Mais on peut se demander si cette approche est elle-même durable. La capacité du centre à faire pression sur les autorités locales dans le domaine de l'environnement pourrait, toutes choses égales par ailleurs, aller en s'amenuisant à mesure que l'économie et la société chinoise deviennent plus complexes, et aussi parce que le centre peut avoir besoin d'exercer ses pressions dans d'autres domaines (récession économique par exemple). Les mécanismes et les institutions par lesquelles le mouvement de protection de l'environnement en Chine peut continuer sur sa lancée, en particulier par un système d'incitations des acteurs locaux à changer de comportement, devraient faire une plus grande part aux acteurs locaux publics et privés. Il semble que, dans les provinces prospères, une classe moyenne de plus en plus aisée aspire à des améliorations environnementales et que les dirigeants locaux perçoivent ce message. L'amélioration de l'environnement dans certaines provinces constitue également un attrait pour certaines catégories d'investisseurs et le tourisme.

Les mesures prises en faveur du développement rural sont nombreuses. Les effets économiques escomptés reposent sur le fait que l'intégration urbain/rural laisse au traditionnel esprit d'entreprise des ruraux la possibilité de s'exercer. L'esprit d'entreprise est répandu en milieu rural mais les capacités techniques et organisationnelles sont principalement présentes en milieu urbain. L'objectif d'amélioration des conditions de vie rurales peut être atteint (éducation gratuite et obligatoire, système de santé coopératif, protection sociale minimum) sans se traduire par une dégradation environnementale. Mais l'accroissement des dépenses publiques en zone rurale ne pourra contrarier les tendances lourdes à l'accroissement des disparités avec les villes. Il reste beaucoup à faire pour

atteindre une économie équilibrée et une croissance durable, notamment au niveau des relations fiscales entre niveaux de gouvernement.

En matière d'innovation, malgré l'apparition d'une première génération d'entreprises chinoises innovantes, l'émergence de marques globales, de réseaux, il n'y a pas, dans l'ensemble, d'augmentation rapide de la performance. La capacité à rendre opérationnels les résultats de la R&D n'a pas augmenté, surtout dans le secteur des entreprises. De son côté, l'investissement étranger en R&D a changé de motivations : c'est l'accès aux ressources humaines qui domine plutôt que l'accès au marché, l'adaptation des produits aux goûts des consommateurs ou le soutien des exportations.

Le diagnostic du système d'innovation fait ressortir l'insuffisante protection de la propriété intellectuelle, la faiblesse de la gouvernance d'entreprise et les problèmes de financement. Le système chinois d'innovation est encore peu intégré : il y a peu de liaison entre les sous-systèmes régionaux et le système national. Ce système apparaît comme un archipel : beaucoup d'îles d'innovation avec peu de synergies entre elles, ce qui limite les effets d'entraînement. Par contre les parcs technologiques chinois sont l'objet de toutes les attentions des autorités locales qui y voient des sources de croissance économique et de revenus fiscaux. Un véritable activisme s'est développé qui soutient efficacement les entreprises locales et mobilise les contacts à tous niveaux.

Les contraintes qui pèsent en Chine sur le développement des zones métropolitaines peuvent les empêcher de réaliser les effets positifs de l'agglomération. La première est le niveau faible d'urbanisation de ces zones, en général en dessous de 70% de surface construite, c'est-à-dire qu'elles incorporent encore beaucoup de zones rurales. Il y a donc encore beaucoup de potentiel sur ce point. Une autre contrainte est la forme et la structure spatiales de ces zones, caractérisée par une forte densité au centre et des zones périphériques très dispersées. Enfin, la grande inégalité des qualifications des résidents est un frein à l'accroissement de leur compétitivité. Le système éducatif chinois est marqué par une hiérarchie très accentuée des résultats en termes de qualifications obtenues, selon les régions. Malgré les efforts actuels, cette situation n'est pas de nature à se redresser en quelques années.

La gouvernance métropolitaine pose encore plus de problèmes que la gouvernance urbaine ordinaire puisqu'il s'agit, dans le cas de la Chine, de transformer des villes largement conçues comme des îles au sein du pays, en grandes zones dynamiques et complexes. Un des défis est de revoir les délimitations et les statuts administratifs, actuellement très fragmentés. Afin de maintenir la compétitivité économique, il s'agit de fournir à bon escient les infrastructures nécessaires pour que se réalisent les effets positifs de l'agglomération, de lutter contre les externalités négatives et intégrer les populations vulnérables dans les communautés urbaines.

La voie privilégiée de l'urbanisation, aujourd'hui acceptée par les autorités, est la mise en réseau des villes et des campagnes. La ville doit prendre la tête de la modernisation des campagnes. Compte tenu de la gouvernance flexible en place en Chine, on peut penser que l'essor des villes côtières restera une tendance majeure.

## A- Le cadre général



### Définition et positionnement de l'aménagement du territoire

En s'ouvrant à la globalisation économique, la Chine a accepté consciemment une inégalité territoriale. « Si on veut que la Chine s'enrichisse, il est inévitable que certains s'enrichissent avant les autres » a dit Deng Xiao Ping. Les régions littorales méridionales, très éloignées de la capitale, ont donc été « sacrifiées » sur l'autel de l'ouverture économique. Cette sélection géographique s'est imposée naturellement comme correspondant à une zone géo-dialectale déjà ouverte sur l'extérieur par l'émigration, ainsi qu'à l'histoire de l'ouverture forcée du pays par les impérialismes étrangers. Avec le temps, ce « sacrifice » s'est révélé très fructueux pour les « victimes » qui connaissent aujourd'hui des niveaux de prospérité sans équivalent dans le reste du pays. Les autres provinces en ont aussi bénéficié indirectement par l'intermédiaire des travailleurs migrants simplement tolérés mais devenant vite indispensables. Tout était donc prêt pour un renversement ordonné du paradigme régional initial et l'affichage d'une nouvelle priorité à un développement régional plus équilibré, donc devant profiter d'abord aux régions intérieures du pays. Ce renversement s'opère dans le 11<sup>e</sup> plan quinquennal 2006-2010. Le rééquilibrage régional est renforcé par la priorité au

développement du marché intérieur exigée par les partenaires de la Chine accusée de contribuer à la crise économique de par son orientation trop exportatrice.

La question de l'aménagement du territoire est donc centrale, mais encore aujourd'hui où elle est au cœur des préoccupations officielles, elle ne fait pas l'objet d'institutions spécialisées ni de forums qui lui seraient dédiés. Le lieu de réflexion sur le sujet de la politique régionale est le Centre de Recherches sur le Développement du Conseil des Affaires d'Etat, et le lieu de formulation des politiques régionales est la Commission de la Réforme et du Développement. Le Ministère de la gestion des terres et des ressources semble être surtout un reliquat de la planification et sa dernière tâche importante a été l'élaboration de l'inventaire géologique des ressources minières du pays. Par contre, ses branches locales sont très actives. A Chongqing, le bureau de l'aménagement du territoire s'efforce d'élaborer un schéma directeur d'aménagement pour toute la municipalité. Il cherche à imposer une coordination de l'utilisation des terres pour la construction dans la planification urbaine mais aussi dans la planification des activités économiques, constatant par exemple une faible efficacité de l'utilisation des terres non labourées à la campagne, etc. Dans ses relations avec les autres administrations, ce bureau s'appuie sur l'autorisation donnée à Chongqing par le Conseil des Affaires d'Etat de faire de la planification coordonnée des zones urbaines et rurales. Cette autorisation confère un rôle pilote à Chongqing. Néanmoins, les Ministères sont jaloux de leurs prérogatives et le bureau de l'aménagement du territoire ne dispose pas de moyens spécifiques pour faire avancer ses projets.

Pour l'instant, l'aménagement du territoire apparaît simplement comme une priorité politique. La question des instruments spécifiques semble se heurter à l'option en faveur de l'économie libérale qui exclut en principe d'intervenir dans le libre jeu des forces du marché. Ainsi aux questions sur les politiques en faveur de quartiers en difficulté, la réponse est que les moyens du marché sont utilisés. De même, le choix des pôles de compétitivité est éludé par l'attitude consistant à dire que c'est l'économie qui forme elle-même ces pôles, l'Etat se contentant d'en dessiner les pourtours. Au niveau le plus élevé, c'est la même répugnance à faire des choix qui pourrait contrarier cette approche et apparaître comme favorisant l'un ou l'autre par une sélection des meilleurs. Ainsi, pour atteindre son objectif général de changement de modèle économique, le plan prévoit de promouvoir la formation de macro-zones de développement. Le territoire apparaît comme devant être découpé comme suit :

- zones de développement optimal : régions avec une forte proportion de leur territoire déjà développée, des disponibilités décroissantes en ressources et des capacités décroissantes à supporter les nuisances environnementales ;
- zones de développement prioritaire : régions bien dotées en ressources et ayant une capacité forte à supporter les nuisances environnementales, ainsi qu'une capacité d'attraction en termes de population et d'économie ;
- zones de développement restreint : régions faiblement dotées en ressources et à faible résistance environnementale, faible attractivité pour l'économie et la population, et qui sont cruciales pour la sécurité écologique à l'échelle d'une zone plus vaste ou du pays tout entier ;
- zone de développement prohibé : réserves naturelles de toutes sortes.

Les 22 zones de développement restreint sont toutes marquées par des préoccupations environnementales : zones de lutte contre la désertification, l'érosion du sol, forêts de montagne,

zones humides etc. Les zones de développement prohibé sont également bien identifiées. Par contre, il n'y a pas de liste des deux premières catégories de zones, qui sont donc à définir au cas par cas. La définition de la zone elle-même, le classement d'un territoire dans telle ou telle zone faisant, on peut l'imaginer, l'objet d'arbitrages politiques. Il apparaîtrait que la publication d'une liste des deux premières catégories de zones, voulue par la Commission Nationale de la Réforme et du Développement, n'a pas fait l'objet d'un consensus au sein du gouvernement et qu'elle est donc repoussée *sine die*. Cet état de fait montre que politiquement, la Chine n'est pas en état aujourd'hui d'annoncer une politique d'aménagement du territoire consensuelle. On peut y voir une insuffisance de développement théorique d'instruments compatibles avec l'économie de marché. De ce point de vue, l'intérêt montré par la Chine à coopérer avec l'Union Européenne, par exemple dans ce domaine, montrerait une voie d'avenir possible. Mais on ne peut s'empêcher de constater que l'Union Européenne n'est guère mieux placée que le gouvernement central chinois puisque l'aménagement du territoire ne fait pas partie des compétences de l'Union.

### **Compétences respectives de l'Etat et des collectivités locales et relations entre eux**

Les relations entre centre et provinces expliquent probablement l'essentiel de la prudence chinoise à l'égard de l'aménagement du territoire au niveau central. Parmi les grands Etats de la planète, qui sont à structure fédérale, la Chine est une exception. Le rôle dirigeant du parti communiste, inscrit dans la constitution, et la structure administrative hiérarchique centralisée semblent assurer que l'autonomie locale est réduite au minimum, voire à néant.

De fait, la gestion des finances publiques en Chine est extrêmement décentralisée pour ce qui est des dépenses, nettement moins pour les recettes. L'Etat central n'assure que 25% des dépenses totales mais garde par devers lui 40% des recettes. Pour les autorités locales, le défi est donc de réaliser 75% des dépenses avec seulement 60% des recettes. Les échelons infra-nationaux n'ont aucune latitude pour fixer les taux ou la base de l'imposition. Les recettes montrent naturellement un profil régional étroitement corrélé avec la répartition de l'activité économique, donc très inégal, et les administrations locales des régions en retard ont le plus souvent un écart entre leurs responsabilités en matière de dépenses et de recettes. Les autorités locales sont donc encouragées dans les faits à trouver toutes sortes d'expédients pour faire face à leurs obligations. Un des moyens les plus répandus est souvent dénommé « pillage des terres ». En Chine, la terre est soit propriété de l'Etat dans les villes, soit propriété collective dans les campagnes. Le reclassement de terres rurales en terres urbaines avec revente de celles-ci aux opérateurs immobiliers à un prix multiple de 10 à 20 de la valeur reversée aux détenteurs originels, permet aux autorités locales qui arrivent à le faire de disposer de trésors de guerre considérables et (pendant longtemps) entièrement à leur discrétion. Dans certains cas, les recettes provenant de cette source sont estimées jusqu'à 80 % des recettes locales.

Pour remédier à cette situation, les autorités chinoises ont mis en place un système de transferts. Même si le poids de ces transferts s'est accru récemment, ils n'ont pas réussi à égaliser les capacités des différentes régions à faire face à leurs besoins. En fait, même après transferts, les inégalités entre provinces, du point de vue de leur capacité financière, peuvent être encore plus grandes que les inégalités de revenus (c'est le cas des provinces du centre). Les provinces où le revenu par tête est le plus élevé sont encore aujourd'hui celles où la dépense publique par tête est la plus forte.

Pourtant, cet « Etat centralisé » n'a guère de moyens. Les Ministères centraux et les agences gouvernementales centrales ne comptent que 50.000 fonctionnaires (on dénombre 33 millions d'employés du secteur public). Les dépenses publiques totales de l'Etat (consommation des administrations) en 2007 étaient l'équivalent de 488 milliards de dollars américains soit 367 dollars par habitant contre respectivement 642 milliards et 10.405 dollars par habitant en France. Ainsi, la Chine n'a pas les moyens budgétaires de mener une politique régionale fondée sur les transferts.

Par nécessité autant que par tradition culturelle, l'Etat central utilise d'autres moyens pour aboutir à ses fins. Les relations réelles entre central et local en Chine sont plus complexes que ne le laisse penser le schéma administratif. Le rôle des gouvernements locaux dans le processus de décision sur certaines réformes économiques importantes, comme l'abandon de la collectivisation de l'agriculture, la réforme des entreprises d'Etat, la réforme fiscale, a été crucial. Ces réformes n'auraient pas été appliquées à l'échelle de la province, ni à l'échelle nationale, sans l'activisme de certains dirigeants locaux.

Par dirigeants, s'entend ici aussi bien les dirigeants formels que les dirigeants réels. Trois colonnes d'autorité politique descendent en effet depuis Pékin et irriguent les provinces, les municipalités puis les districts, jusqu'aux bourgs et cantons : l'autorité du parti, l'autorité de l'Etat et l'autorité de l'assemblée populaire. Mais ces trois courants d'autorité sont hiérarchisés : depuis le niveau de la bourgade jusqu'à celui de la province et bien sûr au-delà, c'est le secrétaire du Parti qui est le dirigeant réel.

La relation entre autorités centrales et locales est donc une relation d'interdépendance étroite. La croissance économique, qui est un objectif politique des autorités centrales, ne peut être atteinte sans la participation des régions, mais celle-ci se fait sous la forme d'une concurrence pour les ressources politiques et économiques que l'autorité centrale seule peut fournir, ce qui permet à l'autorité centrale de garder la main, en principe.

L'expérimentation locale est un aspect important de la relation centre-province. Des points d'expérimentation, poussés par l'initiative locale, sont appuyés formellement ou non par certains dirigeants du Parti et de l'Etat au niveau central (*voir 'pratiques significatives' chapitre E.5*).

Enfin, la Chine se considère en transition vers l'établissement d'un système socialiste. Elle est en tous cas réellement en transition vers une économie moderne. De nombreux sujets n'ont donc pas encore été codifiés par des lois. Le système juridique chinois, comme l'a rappelé Wu Bangguo<sup>1</sup> lors de son dernier rapport à l'assemblée populaire en mars 2009, est composé de lois, de règlements administratifs et d'ordonnances locales : « Quand les conditions ne sont pas mûres pour l'adoption d'une loi, des règlements administratifs ou des **ordonnances locales** peuvent être formulées **à sa place**. Quand une expérience suffisante a été accumulée et que les conditions sont mûres, les lois correspondantes peuvent être formulées. » La loi locale peut donc s'imposer juridiquement.

### **Coordination des politiques sectorielles sur une base territoriale**

Compte tenu de cette structure complexe des relations entre centre et province, la gestion au niveau national de la coordination des politiques sectorielles sur une base territoriale est également complexe. Il existe une pratique chinoise à cet égard, repérée par les observateurs étrangers en tant

---

<sup>1</sup> Président actuel du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale



que produit spécifique de la gouvernance chinoise mais dont bien des aspects restent difficiles à comprendre. On peut la désigner par l'expression « tiao kuai », c'est-à-dire la relation entre la petite branche et la motte. Une administration locale technique comme le bureau des statistiques de Chongqing, dépend du bureau central des statistiques pour ce qui est de la substance de son activité, sa compétence propre, sa technique. C'est la petite branche qui le relie à Pékin et qui descend de même depuis le bureau statistique de la province de Chongqing vers les bureaux statistiques des districts etc. Par exemple il est tenu d'adopter les mêmes définitions statistiques que celles qui sont recommandées par le centre. Chaque niveau écoute les conseils du niveau supérieur. Par contre, pour ce qui est de son budget de fonctionnement, de ses bureaux et de l'avancement de son personnel, le bureau dépend de l'administration locale. Il fait masse avec les autres administrations locales et se trouve inclut dans la « motte » budgétaire et administrative et politique du niveau de gouvernement local où il est situé (province, préfecture, district ou canton). D'où la pratique, naguère célèbre en Occident, par laquelle toutes les provinces déclaraient des taux de croissance économique supérieurs à la moyenne nationale, l'institut statistique central étant réduit à opérer ses propres sondages pour connaître la vérité et établir ses propres évaluations. Ce système fonctionne néanmoins relativement bien.

L'héritage de la planification est encore prégnant. Si elle s'affaiblit en tant qu'instrument macroéconomique, la planification sert encore à faire travailler les régions ensemble. Du reste, la coopération entre régions est un objectif de l'Etat au moins aussi important que l'équilibre régional. Sur le modèle de la planification, dans les cas où le centre souhaite faire avancer les choses plus vite, on établit des plans spécialisés, par exemple le plan de développement scientifique et technique, ou le plan de protection de l'environnement. Mais chaque fois, ce sont encore les ressources financières de l'Etat central qui donnent consistance à ces plans. Ainsi, comme on le verra dans le domaine de la science et de la technologie, le centre finance 40% des dépenses publiques au lieu de 25% en général. Le Ministère de la science et de la technologie a dû donner des subventions spéciales aux provinces pour opérer la rationalisation des parcs industriels et scientifiques dans le cadre de programmes ou de contrats, qui restent peu développés.

La coordination des politiques sectorielles au niveau territorial laisse donc à désirer, chaque Ministère au niveau central étant jaloux de ses prérogatives, cette guerre entre Ministères (bumen) se répercutant sur les provinces. Peu de provinces, et toujours les mêmes, à savoir les provinces riches, font des plans de développement et jouent le jeu de la coordination. Il y a un problème de capacité administrative. La Chine est à la recherche de formules qui se situeraient entre la décentralisation de fait et la priorisation autoritaire qui ne peut marcher que sur des points précis. Là encore, le rôle du parti est essentiel pour faire fonctionner les rouages. Au niveau central, sur toutes les questions importantes, sont formés des groupes de travail du parti ou « groupes directeurs » (ling dao xiao zhu). Les ministres concernés en sont membres mais les groupes sont animés par des cadres du parti qui peuvent se voir donner le rang de ministre de par cette fonction, en principe temporaire. Le groupe directeur sur les questions économiques et financières s'est ainsi emparé de la question des migrants et a fait un travail considérable qui a abouti à l'adoption de mesures convergentes dans les différents domaines. Son secrétaire a autorité sur tous les Ministères. Il fait en réalité de la coordination interministérielle sur un thème particulier. Il n'y a pas, semble-t-il, de groupe directeur sur les questions régionales.

## Les dynamiques territoriales à l'œuvre

Le découpage géographique en quatre zones, ou macro-régions (est, ouest, centre, nord-est), qui est principal sans être exclusif, donne une idée des macro-régions et de leur déséquilibre :

Année 2007	est	centre	ouest	nord-est
PIB par tête (moyenne=100)	170	78	70	114
Densité (habitants par km <sup>2</sup> )	376	249	38	100
Revenu disponible urbain (moyenne 100)	123	84	82	83
Revenu disponible rural (moyenne 100)	141	92	73	105

Source : NBS, annuaire statistique 2008

A ce niveau, les tendances sont lourdes mais les déséquilibres ne sont pas en voie d'aggravation. Le programme de développement de l'ouest, lancé en 1999, a longtemps été le seul programme volontariste de rééquilibrage régional. Le bureau de développement de l'ouest est rattaché directement au Conseil des Affaires d'Etat et bénéficie d'une forte visibilité politique. C'est un programme classique reposant sur avantages fiscaux et investissements publics dans l'infrastructure. Pendant longtemps, il a suscité le scepticisme des observateurs (par exemple de la Banque Mondiale) : au vu de la mobilité des ressources, notamment des travailleurs, et de l'écart important des niveaux de développement entre l'est et l'ouest, pourquoi gaspiller des fonds publics dans une entreprise vouée à l'échec ? Il semblait que ce programme avait surtout pour but de donner des gages politiques aux provinces pauvres de l'intérieur.

Il apparaît que les sceptiques pourraient avoir eu tort. Les taux de croissance économique et les taux de progression de l'investissement sont supérieurs désormais dans les provinces de l'ouest, et la crise économique occidentale, qui frappe surtout l'est de la Chine, ne peut que renforcer cette tendance. Mais des facteurs de fond sont à l'œuvre. Depuis 2007, en particulier avec l'alignement de la fiscalité des entreprises étrangères sur celle des entreprises chinoises, les avantages fiscaux de l'ouest ont pris du relief. En outre, les investissements publics massifs ont donné des résultats. Enfin, le développement du marché intérieur chinois ouvre de nouvelles zones de consommation intéressantes pour les entreprises étrangères, notamment européennes et américaines.

L'émergence d'une nouvelle division du travail à l'intérieur de la Chine elle-même, avec délocalisation des activités à fort contenu de main-d'œuvre vers l'ouest, est un diagnostic possible. Cette possibilité avait été signalée depuis longtemps mais restait théorique vu l'intensité de la croissance tirée par les exportations. Il faut tenir compte du fait que les provinces de l'intérieur sont souvent celles qui disposent de matières premières, leur essor actuel étant lié à ce facteur. Le rééquilibrage vers l'ouest, longtemps toléré à titre de vœu pieux, ne pourra d'ailleurs être durable que dans la perspective d'une croissance continue de l'économie qui permette à l'est de conserver son rôle de leader. L'orientation ruraliste du gouvernement actuel résisterait difficilement à une accentuation des difficultés économiques dans les provinces de l'est.

L'évolution démographique a également une dimension territoriale, en particulier la répartition par tranche d'âge. Le succès de la Chine en tant que territoire de la mondialisation tient au fait qu'elle dispose d'un réservoir de main d'œuvre non qualifiée qui est apparu comme presque inépuisable. Ce « dividende démographique » touche en fait bientôt à sa fin. Dès 2012, le rapport entre actifs et inactifs va s'inverser et la proportion de la population en âge de travailler va décroître. La population va connaître un vieillissement rapide, en particulier dans les villes. Un des défis auxquels travaillent

les autorités chinoises, si elles écoutent les suggestions de l'ONU, est de mobiliser l'épargne urbaine pour financer le développement dans les zones dites rurales où le dynamisme démographique va continuer plus longtemps, afin d'arriver en douceur à un état de croissance durable pour le pays, une fois le dividende démographique complètement épuisé.

Ainsi Shanghai bénéficie-t-elle d'une expérimentation toute récente en ce qui concerne la politique de contrôle des naissances. Il s'agit d'autoriser certains couples à avoir deux enfants et non pas un seul, dans une démarche qui rappelle la politique des naissances pratiquée à Singapour. On peut y voir une manifestation éclatante de la démarche d'expérimentation qui caractérise les relations centre-province, et aussi la preuve que la question de la transition démographique est prise au sérieux en Chine.

#### **Répartition de la population par classe d'âge en pourcentage (année 2000)**

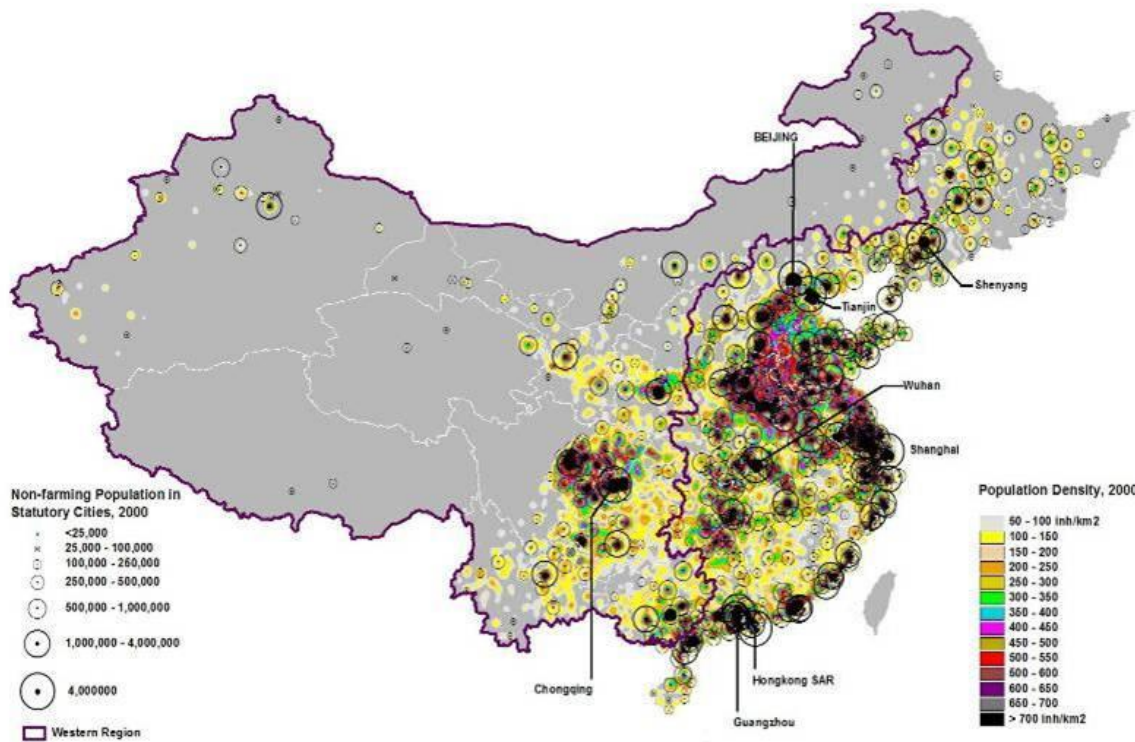
	<b>Total Chine</b>	<b>Chongqing</b>	<b>Guangdong</b>	<b>Shanghai</b>
0-14 ans	17.9	21.9	20.1	12.2
15-64 ans	72.8	70.1	72.3	76.3
Plus de 65	9.3	7.9	7.6	11.5

*Source : SSB China statistical yearbook 2008*

Paradoxalement, Shanghai qui est si inquiète de vieillir est la ville de Chine qui attire le plus les jeunes français : première communauté française d'Asie avec 10.000 compatriotes installés dans la région, sa moyenne d'âge est 28 ans.

L'augmentation considérable des migrations internes est un autre facteur dynamique. On estime que le nombre de migrants ruraux est passé d'environ 2 millions en 1983 à 78 millions en 2000 et 132 millions en 2006 (dans le même temps, la population rurale passait de 859 millions au milieu des années 1990 à 737 millions aujourd'hui). La migration vers les zones urbaines représente 71 % de la migration totale. La province qui envoie le plus d'émigrants est le Sichuan (à l'ouest). Les migrants du Sichuan et du centre vont vers l'est. Mais les ruraux des provinces de l'est (Guangdong, Jiangsu, Zhejiang) se déplacent à l'intérieur de leur province.

#### **Villes classées par leur population et densité de la population**



Enfin, la tendance de fond est à l'urbanisation. D'une manière générale, les 600 millions de chinois urbains, qui constituent 44 % de la population du pays, ont un poids croissant et qui ne peut que s'accroître encore très vite : en 2025 ils seraient selon l'ONU 800 millions. Le 11<sup>e</sup> plan fixe un objectif de 47% d'urbains en 2010. La Chine va donc connaître un phénomène d'urbanisation massif et rapide. Cette population urbaine sera un des grands marchés du monde. Si la Chine compte 700 millions d'urbains en 2015 par exemple, ce chiffre représentera deux fois et demie le nombre d'urbains aux Etats-Unis.

Pour la Chine elle-même, pays rural depuis des millénaires, le franchissement de la barre des 50 % d'urbains sera un saut dans l'inconnu sur le plan psychologique et culturel.

## B- Le développement durable

### La protection de l'environnement

#### Objectifs

Après la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio en 1992, la Chine a été le premier pays au monde à élaborer un Livre Blanc pour l'Action 21 au niveau national sur la population, l'environnement et le développement au 21<sup>e</sup> siècle. En 1996, le gouvernement chinois a officiellement défini le développement durable comme stratégie nationale majeure. Le 11<sup>e</sup> plan (2006-2010) met en avant une société économe en ressources et respectueuse de l'environnement.

#### Instruments

La Chine applique un certain nombre de taxes liées à l'environnement : taxe sur la consommation de carburant, taxe sur la consommation liée au transport (pneus, gazole, motocycles, automobiles), taxe d'utilisation de véhicules et de navires, taxe sur les ressources naturelles, taxe d'aménagement dans les villes et bourgs (par m<sup>2</sup>), taxe d'occupation des terres agricoles (par mu<sup>2</sup>), taxe d'entretien et de construction dans les villes (7% pour les terrains urbains par exemple) , redevance sur l'eau...

De nombreuses réglementations sont aussi en vigueur. Par exemple, tout nouveau projet d'investissement doit avoir un permis d'utilisation de l'eau, délivré en fonction des ressources disponibles localement. Les zones industrielles et autres doivent réviser leurs règlements à ce sujet.

Par ailleurs, les zones protégées ont progressé de façon spectaculaire depuis les années 1980. Elles s'étendent sur 156 millions d'hectares soit 16% du territoire national (moyenne OCDE : 16,4%). C'est un résultat qui va au-delà de l'objectif du 10<sup>e</sup> plan (13%). Les zones protégées au niveau national sont en général plus vastes (un tiers ont plus de 55.000 hectares) alors que les deux tiers des zones protégées au niveau provincial ont une superficie inférieure à 20.000 hectares. Les zones protégées au niveau des préfectures et des districts sont encore moins étendues (la plupart ont moins de 5.000 hectares). Les zones protégées sont réparties sur tout le territoire mais elles sont plus grandes là où la densité est la plus faible : 80% d'entre elles sont dans 7 provinces de l'ouest. Des efforts de protection ont été déployés dans le nord-est ainsi que dans l'île de Hainan. Mais les provinces côtières du Zhejiang, Jiangsu, Anhui, la province du Hebei (autour de Pékin) ont moins de 10m<sup>2</sup> de zone protégée par habitant.

Mais l'instrument qui fait avancer les choses reste la dépense publique. Les dépenses d'investissement environnementales ont doublé de 2000 à 2004 atteignant 1,4 % du PIB soit 191 milliards de Yuan. Sur ce total, 60% sont des dépenses d'investissements liés à l'infrastructure urbaine.

#### Mise en œuvre

La mise en œuvre de la politique environnementale rencontre des obstacles substantiels au niveau local. Comme les dirigeants locaux ont des objectifs de résultats, qu'ils doivent dégager des

---

<sup>2</sup> 1 mu = 6,66 ares

ressources localement pour exécuter des mandats non financés imposés par le centre, et qu'ils ne sont pas véritablement tenus de rendre des comptes aux populations locales, les priorités économiques prennent en général le pas sur les priorités environnementales.

Les autorités locales, à qui est confiée de fait la responsabilité du développement économique, sont trop faibles pour résister aux pressions inévitables dans le domaine de l'environnement. La plupart des accidents écologiques rapportés par la presse mettent en jeu des autorités locales qui ont fermé les yeux sur la non-application de règlements environnementaux.

Des organisations non-gouvernementales sont actives dans ce domaine. C'est même un domaine où leur activité est tolérée voire encouragée par les autorités. Le célèbre « institut des affaires publiques et environnementales » (IPE) créé en 2006 par Ma Jun, auteur d'un livre sur « la crise de l'eau en Chine » a mis sur pied un site web qui donne les noms de sociétés qui violent les règlements environnementaux dans telle ou telle circonscription ou province. Plus de 30.000 noms sont publiés et régulièrement mis à jour. M. Ma Jun a reçu diverses distinctions internationales pour cet effort. Les sociétés internationales présentes en Chine comme WalMart ou Nike font savoir publiquement qu'elles consultent le site de l'IPE pour vérifier que leurs sous-traitants n'y figurent pas. D'autres ONG se focalisent sur les dangers des barrages ou la défense des victimes de la pollution. Mais elles apparaissent le plus souvent comme venant de « l'extérieur » de la province ou du canton concerné et donc très classiquement comme des agitateurs. Un des problèmes essentiels dans ce domaine, comme dans d'autres, est que le gouvernement central donne des directives d'ensemble mais ne peut en assurer le financement qui est ensuite transféré aux provinces. A ce niveau, les orientations sont bien souvent diluées ou détournées. Les provinces ou régions les plus pauvres sont incapables de fournir l'équivalent des fonds investis par le centre, or ceci est la condition pour pouvoir bénéficier de ces investissements (problème de « l'abondement »). La pratique du « *matching grant* » (abondement), qui veut que les fonds investis par le centre soient complétés par des fonds locaux à égalité (50/50) est dénoncée par la Banque mondiale comme un des principaux obstacles au changement de comportement des autorités locales. Un autre problème caractéristique est le chevauchement des responsabilités. Par exemple, bien que la plupart des zones protégées relèvent de l'administration nationale des forêts, c'est l'administration nationale de l'environnement qui est chargée de la coordination d'ensemble de ces zones. La capacité des autorités centrales à arbitrer entre les demandes des différentes provinces et les intérêts des différents Ministères sectoriels paraît faible. Il ne semble pas y avoir de groupe directeur du parti sur le développement durable.

Les autorités locales apparaissent donc aisément comme le plus grand frein à l'amélioration de l'environnement de par leur opposition de fait à la mise en œuvre des politiques décidées au niveau central. Mais ce schéma, classique, ne renvoie pas seulement à l'insuffisante capacité financière des niveaux locaux. Est aussi en cause le fait que les responsables locaux sont des fonctionnaires, donc soumis à évaluation par leurs supérieurs hiérarchiques. Leur comportement s'en trouve influencé et ils ne réagissent pas seulement en fonction des impératifs de la situation locale, même si les indicateurs environnementaux ont été rajoutés désormais à la liste d'indicateurs à partir desquels sont évaluées les performances des fonctionnaires locaux. En fait, l'inclusion de tels indicateurs forcément sommaires peut avoir des résultats paradoxaux. Ainsi, au chapitre de l'amélioration de la couverture forestière de la Chine (objectif : 20% du territoire en 2010 contre 18% actuellement) dans les zones arides où il serait opportun de planter des espèces résistant à la sécheresse, les autorités locales préfèrent planter des peupliers, arbre à croissance rapide, ce qui leur permet de montrer des résultats environnementaux tangibles pendant la durée de leur mandat. Malheureusement, le

peuplier consomme beaucoup d'eau et provoque en fait une baisse des réserves en eau de ces régions....

## **Evaluation**

L'approche actuelle du développement durable est fondée sur des mesures administratives et des investissements financés par le centre. Cette combinaison permet de produire des effets rapides : ainsi la production de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) aurait baissé dès 2007. Mais on peut se demander si cette approche est elle-même durable. La capacité du centre à faire pression sur les autorités locales dans le domaine de l'environnement pourrait, toutes choses égales par ailleurs, aller en s'amenuisant à mesure que l'économie et la société chinoise deviennent plus complexes, et aussi parce que le centre peut avoir besoin d'exercer ses pressions dans d'autres domaines (récession économique par exemple). Les mécanismes et les institutions par lesquelles le mouvement de protection de l'environnement en Chine peut continuer sur sa lancée, en particulier par un système d'incitations des acteurs locaux à changer de comportement, devraient faire une plus grande part aux acteurs locaux publics et privés. Il semble que, dans les provinces prospères, une classe moyenne de plus en plus aisée aspire à des améliorations environnementales et que les dirigeants locaux perçoivent ce message. L'amélioration de l'environnement dans certaines provinces constitue également un attrait pour certaines catégories d'investisseurs et le tourisme. L'action des ONG chinoises, va dans ce sens mais elle apparaît paradoxalement comme appuyée par le gouvernement central contre les collectivités locales.

## **Le développement rural**

### **Objectifs**

La globalisation consiste pour la Chine à mettre à la disposition d'investisseurs d'abord étrangers puis nationaux une main d'œuvre que l'on a pu qualifier de « servile » (« *slave labour* »<sup>3</sup>) en quantités considérables. Les quelque 140 millions de travailleurs migrants ruraux n'ont en effet pas les mêmes droits que les travailleurs résidents. Surtout, ils n'ont guère d'autre choix car les perspectives de l'agriculture ne permettent pas de les employer. On a comparé la situation de la Chine actuelle à celle des pays européens à l'époque des colonies.

La réforme économique des dernières décennies a apporté un creusement des inégalités sociales. La nouvelle richesse produite par la croissance a permis d'envisager la mise en place d'une protection sociale. Celle-ci a été engagée d'abord au niveau local. Aujourd'hui la Chine compte 4.000 caisses de sécurité sociale, chacune avec des règles différentes. Un processus d'harmonisation est en cours mais il est probable qu'un temps précieux aura été perdu. L'urgence de réformes dans ce domaine a été révélée par la question des travailleurs migrants. Celle-ci a mis la Chine devant la nécessité de s'attaquer à l'amélioration du sort de sa population rurale.

La division urbain/rural est ancienne et profonde. La majorité des citoyens chinois sont des ruraux (environ 700 millions sur 1,3 milliard). Or l'agriculture est plutôt extensive, son infrastructure et ses capacités techniques sont faibles, les services publics en zone rurale sont peu développés voire inexistants, et l'écart de revenu entre ruraux et urbains s'accroît sans cesse. Cette tâche aurait pu rester sur l'agenda pendant longtemps à titre de vœu pieux. Mais elle est devenue une priorité depuis le 16<sup>e</sup> congrès du parti en 2002 car la question revêt une importance macroéconomique nationale. On peut penser que l'avenir du développement économique de la Chine est dans ses

---

<sup>3</sup> Entretien avec le Professeur Peng Bo

zones rurales et non pas dans la poursuite d'un développement extraverti toujours soumis aux fluctuations économiques des pays développés. Le 16<sup>e</sup> congrès a donc promulgué les principes suivants : l'industrie doit aider l'agriculture, les villes doivent aider les campagnes et l'Etat doit « prendre moins et donner plus »<sup>4</sup> aux paysans. L'objectif à long terme est un développement uniforme des villes et des campagnes.

### **Instruments**

Le 17<sup>e</sup> congrès, en octobre 2008, a confirmé la nécessité pour les autorités d'œuvrer pour l'intégration des zones urbaines et rurales et lui a donné une haute priorité. Cinq axes sont définis :

1. planification intégrée de l'usage des terres urbaines et rurales, y compris en fonction d'objectifs environnementaux ;
2. développement industriel intégré : les facteurs productifs doivent aller des villes vers les campagnes, et en particulier la création d'entreprises locales est encouragée ;
3. intégration des services publics et de l'infrastructure avec pour objectif une uniformité de services fournis ;
4. intégration des services d'emploi pour aboutir à un marché du travail unifié (et d'ici là protection accrue des droits des migrants) ;
5. gestion des affaires sociales urbaines et rurales intégrées, en particulier réforme du système d'enregistrement (*hukou*) pour permettre par exemple aux ruraux établis depuis longtemps en ville d'obtenir le statut urbain, ou pour permettre aux migrants d'obtenir le droit de résider dans les petites et moyennes villes.

### **Mise en œuvre**

Les mesures prises sont nombreuses. Parmi les plus importantes, citons l'accroissement des investissements publics dans les zones rurales (infrastructures et services publics), l'abolition de toute une série de taxes et d'impôts sur les paysans en 2004, qui a ramené le taux d'imposition des paysans de 6,5 à 2,4 % de leur revenu, l'autorisation de louer les terres en bail à long terme, etc.

Sur le plan local, à Chongqing par exemple, les autorités ont créé des bourses de terres agricoles dans l'espoir de voir les paysans échanger leur droit à des terres contre un statut urbain avec les avantages sociaux correspondants. Ceci permet aux villes d'accroître leur domaine constructible. En théorie l'échange est « gagnant-gagnant » mais encore faut-il que les paysans soient intéressés. Et ceci sera fonction de la capacité des autorités locales à offrir des avantages sociaux crédibles, ce qui risque de prendre du temps vu la méfiance de la population à l'égard des autorités locales. On sait que, contrairement à la situation dans de nombreux pays, la population chinoise fait moins confiance aux autorités locales qu'aux autorités centrales, d'après divers sondages.

Mais l'essentiel des mesures fait appel aux dépenses publiques. Le mot d'ordre est d'augmenter les dépenses publiques en faveur des zones rurales. Dans son rapport sur le travail du gouvernement présenté le 17 février 2009 devant la deuxième session de la troisième assemblée populaire de Chongqing, le maire de Chongqing, Mr Wang Hongju, a mis l'accent les investissements destinés à élever le bien-être des paysans : réparation et construction de routes, réparation de réservoirs, adduction d'eau potable, éducation gratuite et obligatoire, création de centres de soins au niveau des districts (*xian*), des bourgs (*xiang*) et des villages, création de 200 maisons de la culture au niveau

---

<sup>4</sup> Selon les termes de M. Du Ying, vice ministre de NDRC, au 3<sup>e</sup> séminaire UE-Chine le 28/11/2008 à Chongqing



du bourg (xiang), 1400 maisons du livre, 8000 bibliothèques de prêt dans les campagnes. Les enseignants du primaire et du secondaire en zone rurale ont reçu une prime spéciale de 200 Yuan par mois etc.

Derrière ces mesures se profile un programme de modernisation de l'agriculture chinoise, actuellement relativement extensive et mal équipée. Le gouvernement de Chongqing note avec satisfaction que la concentration des terres a augmenté de 17% en 2008. Beaucoup de terres rurales sont sous-employées en termes de productivité et les planificateurs ont donc leurs yeux tournés vers la possibilité d'en reprendre le contrôle, ce qui ne peut se faire que si les villageois concèdent volontairement leurs droits collectifs.

### **Evaluations**

Ces réformes ont eu aussi des effets négatifs : par exemple l'abolition des taxes paysannes a réduit la possibilité pour les collectivités locales de lever des fonds. Les transferts des échelons supérieurs ne remplacent pas les fonds locaux car ils sont assortis de conditions et créent un fardeau administratif important, ce qui incite les échelons locaux à recourir encore plus qu'avant aux impositions « hors budget », en principe illégales.

Plus généralement, les problèmes de gouvernance sont au cœur de la réussite d'une telle stratégie. Les effets économiques escomptés reposent sur le fait que l'intégration urbain/rural laisse au traditionnel esprit d'entreprise des ruraux la possibilité de s'exercer. L'esprit d'entreprise est répandu en milieu rural mais les capacités techniques et organisationnelles sont principalement présentes en milieu urbain. Il faut marier les deux, mais des mesures administratives seules risquent de reproduire les défauts de l'interventionnisme économique. Les zones rurales ont besoin de libéralisation économique et politique. Cette partie de la tâche, à laquelle s'est attelé le gouvernement chinois, est la plus ardue.

### **Conclusion**

Les problèmes de gouvernance propres à la Chine sont au cœur de la problématique du développement durable. L'objectif d'amélioration des conditions de vie rurales peut être atteint (éducation gratuite et obligatoire, système de santé coopératif, protection sociale minimum) sans se traduire par une dégradation environnementale. Mais l'accroissement des dépenses publiques en zone rurale ne pourra contrarier les tendances lourdes à l'accroissement des disparités avec les villes. Il reste beaucoup à faire pour atteindre une économie équilibrée et une croissance durable, notamment au niveau des relations fiscales entre niveaux de gouvernement.

## C- La compétitivité

### Objectifs

La Chine a fait l'objet d'une délocalisation de la production industrielle des pays développés à partir des années 80. Pour reprendre les termes de l'aménagement du territoire en France, si le centre équivaut aux pays développés et la Chine à une région périphérique moins développée, cette opération a rempli les objectifs de la décentralisation industrielle: favoriser une meilleure répartition de l'industrie sur l'ensemble du territoire mondial, c'est-à-dire enrayer la concentration industrielle dans les pays développés (en leur permettant par exemple de développer les services) et rééquilibrer la carte industrielle mondiale très marquée par des déséquilibres des régions du Sud par rapport au Nord. Cette opération a connu un grand succès. Elle s'accompagne cependant des mêmes effets que la décentralisation industrielle en France. La division spatiale des tâches réactive une opposition centre/périphérie : la décentralisation quantitative s'accompagne d'une centralisation des fonctions de décision et des compétences techniques dans les pays développés. D'où les politiques réactives de la Chine pour tenter de mettre fin à cette position subalterne, et la priorité donnée par les autorités aux politiques de soutien à la recherche scientifique et technique pour garantir la compétitivité du pays.

Les programmes de soutien de la recherche ont démarré dès la fin des années 1980. Aujourd'hui la Chine dépense pour la science et la technologie des sommes importantes et certains de ses programmes ont connu beaucoup de succès (Programme Torche, Programme Etincelle). Cette priorité nationale ne s'est pas démentie. Elle a été saisie par les régions qui se sont dotées de parcs scientifiques, parcs technologiques et autres parcs de haute technologie, en participant à leur financement.

Outre le souhait de répondre positivement aux directives du centre, les régions cherchaient ainsi à se doter d'instruments permettant de développer leurs atouts propres. L'existence de ces parcs confère un prestige certain et permet d'offrir des débouchés locaux aux diplômés des universités. Un des problèmes du déséquilibre régional en Chine est en effet que les universités de l'intérieur, mal dotées financièrement, forment à leur frais des diplômés dont le seul souci est de partir chercher du travail à l'est. D'autres motivations sont probablement présentes, comme celle de s'assurer des recettes propres car les exemples réussis de ces parcs dégagent des ressources fiscales nettes pour les autorités locales, même s'ils accordent des dégrèvements fiscaux aux entreprises qui s'y installent.

### Instruments

Plus de la moitié de la dépense publique chinoise de recherche-développement est financée par le centre. L'instrument essentiel reste donc l'outil budgétaire. Mais le développement des parcs technologiques et scientifiques est tout à fait remarquable. Des politiques favorables sont appliquées aux entreprises et centres de recherche qui s'installent dans ces parcs. Les administrations gestionnaires des parcs ont accumulé une expérience qui ne peut être que positive pour le développement régional.

Par exemple, les politiques destinées à promouvoir la concentration des acteurs sont nombreuses. Différents types de zones et de parcs sont utilisés en Chine: les « zones économiques spéciales », les

parcs industriels et technologiques, les parcs scientifiques, enfin les incubateurs et autres centres d'innovation. Outre les parcs reconnus au niveau national, les provinces et même les niveaux inférieurs ont des parcs. Le nombre de ces parcs est estimé à plus de 12.000 dans tout le pays et à tous les niveaux, dont – à titre d'exemple - 120 zones de haute technologie de niveau régional. Ces entités ont été le point focal de politiques provinciales de soutien au développement économique qui se sont révélées parfois très efficaces. La zone technologique de Zhanjiang à Shanghai est devenue un centre de pointe pour la RD en biotechnologie et n'implique pas que des firmes multinationales. A Chengdu (Sichuan) la Chengdu HTIDZ, approuvée en 1991, se dédie aux TIC et est liée à un centre de services d'innovation qui gère trois parcs dans la région. Les entreprises de ce parc sont surtout des startups et des PME qui ont besoin de services pour comprendre leur marché et développer des produits et des services avec un but de rentabilité à court terme. Elles bénéficient du soutien du parc quand elles font des demandes de prêt ou de soutien public. Plus de 140.000 techniciens et spécialistes y travaillent. L'industrie des médias numériques est devenue une activité très importante pour la région.

### **Mise en oeuvre**

En outre, des politiques destinées à connecter entre eux les acteurs régionaux sont mises en œuvre. Le 11<sup>e</sup> plan reconnaît pour la première fois le concept de plateforme, qui désigne les liens entre les entreprises, les universités et les instituts de recherche. Au minimum, ces plateformes sont des sites web, au maximum elles peuvent devenir des projets de recherche conjoints. Les diverses modalités sont en cours d'exploration par les autorités locales à tous les niveaux, même celui du district « xian ». Dans le Liaoning, la Commission économique a organisé des conférences où participent universités, centres de recherche et entreprises. Elle encourage la création de Commissions entreprise-université dans les principales entreprises et universités. Trois Commissions relient entre elles 10 universités et une trentaine d'entreprises. La Commission organise aussi avec d'autres partenaires publics, des visites d'entreprises au cours desquelles sont diagnostiqués des problèmes et/ou identifiées des opportunités.

Une autre stratégie pour faciliter le regroupement des firmes est d'offrir des services collectifs : bureaux d'achat, base de données de recherche de partenaires, intelligence économique, etc. L'absence de fournisseurs privés de ces services en Chine rend le rôle des pouvoirs publics plus prégnant.

Au vu de la duplication des investissements due au manque de coordination, le « pilotage » par les autorités centrales des activités de soutien à la R&D au niveau régional devient de plus en plus sensible. Ainsi, le centre a signé des « accords de coordination » avec des gouvernements provinciaux. Une douzaine de ces accords ont été signés par le Ministère de la science et de la technologie, portant sur environ 5 milliards de Yuan (500 millions d'euros) soit moins de 10% de la dépense publique brute en R&D. Ils sont donc considérés comme insuffisants pour juguler le problème. Une autre pratique consiste à attribuer des labels : un parc régional peut recevoir le label national et être ainsi en mesure d'offrir des avantages fiscaux plus intéressants. La coopération directe entre régions est également en train de se développer, par exemple au sein de « super zones » comme le delta du bas Yangtsé.

La réalisation emblématique de la politique chinoise de soutien à la recherche et à la technologie est le parc scientifique de Zhongguancun (ou « parc Z ») qui dépend de la municipalité de Pékin (*voir 'pratiques significatives' chapitre E.2*).

A titre de contre-exemple, le centre de recherche sur les alliages au magnésium (CCMg) de l'université de Chongqing, de taille beaucoup plus réduite bien sûr, est situé en pleine ville, sur le campus de l'université qui lui a donné naissance. En fait, il résulte d'une création conjointe de l'université et de plusieurs autres partenaires dont le groupe automobile Changan et d'autres sociétés chinoises, surtout du secteur d'Etat, intervenant dans ce domaine très important pour la région. Il faut savoir que, outre la priorité donnée au niveau national à l'industrie automobile, la région de Chongqing est leader avec Shanghai dans la production de motocyclettes (environ 50% du marché chinois).

Le CCMg a reçu en 2007 le label de centre de recherche national, décerné par le Ministère de la science et de la technologie. Il est financé en partie par des programmes nationaux mais aussi par ses partenaires et la municipalité. Il comprend environ 150 chercheurs, dont 40 professeurs. Son activité consiste à étudier les alliages de métaux que l'on peut faire avec du magnésium. Ces nouveaux matériaux ont des caractéristiques très intéressantes du point de vue de la légèreté notamment (plus léger que l'aluminium). L'industrie automobile cherche donc à employer ces matériaux pour des pièces comme la transmission ou les pare-chocs. L'industrie de l'informatique ou des télécommunications les utilise pour les boîtiers de téléphones portables ou d'ordinateurs. Une motocyclette presque entièrement fabriquée avec ces alliages a démontré ses capacités et la réduction de la consommation d'essence que son poids plus faible permet.

Le CCMg a établi des relations de coopération avec des centres de recherche en Allemagne, en Russie, aux Etats-Unis et au Royaume uni. Il a co-organisé les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> conférences internationales sur le magnésium et le 3<sup>e</sup> symposium Chine-Europe sur les matériaux avancés. Il a déposé 40 brevets et est à l'origine de 60 nouveaux produits ou nouvelles techniques dont 40 sont utilisées dans la production de masse. De fait, son existence a suscité l'essor d'une « industrie du magnésium » à Chongqing avec des entreprises comme Chongqing Aobo, Chongqing Meridian Boao, Chongqing Haibo, Changan-Renmei, Chongqing Sino-ST. Plus de 6 millions de moules à injection et 2.000 tonnes de profilés d'extrusion y sont produits chaque année.

Le CCMg coopère avec une cinquantaine d'entreprises situées dans d'autres provinces chinoises : Shandong, Guangdong, Shanxi, Sichuan, Ningxia. A noter que la coopération n'est pas particulièrement intense avec le Sichuan, province voisine, et que les accords de recherche ne concernent pas non plus Chengdu, autre grande ville universitaire censée former avec Chongqing une future métropole.

Autre exemple d'activité innovante « hors parc », l'université médicale de Chongqing, située en ville, est non seulement une université réputée dans son domaine (avec 1066 professeurs et 20 000 étudiants) mais elle a aussi créé un centre de recherche où a été mis au point le système de thérapie aux ultra-sons (HIFU d'après ses initiales en anglais) Il s'agit du premier grand équipement médical entièrement conçu et fabriqué en Chine. Il est utilisé dans 30 hôpitaux chinois et a été exporté dans 10 pays dont le Japon. L'université est financée par le gouvernement municipal. Vu le manque de place en centre ville, elle va délocaliser ses fonctions d'enseignement dans le parc de Xiyong mais la recherche continuera à se faire sur le campus en ville. L'université coopère avec Strasbourg.

Ceci dit, la municipalité de Chongqing a également recours aux parcs technologiques et industriels pour promouvoir la compétitivité de son territoire et étaler les activités tout en les concentrant dans certains lieux. Elle dispose d'un des 54 parcs scientifiques chinois, la zone de haute technologie de Chongqing (CQHTZ), comptant 5.000 entreprises et 5 incubateurs sous forme de 5 grands bâtiments

à l'intérieur desquels les futures entreprises peuvent se développer. Cette zone, initialement de 2,5 km<sup>2</sup> a servi de noyau à la « nouvelle zone nord » (50 km<sup>2</sup>), l'ensemble étant situé à une heure de voiture du centre ville. Ce regroupement fait partie des opérations de rationalisation des parcs scientifiques menées par le Ministère de la science et de la technologie pour mettre un terme à un certain gaspillage de ressources, notamment de terrains, et aussi aux duplications des efforts.

La région dispose aussi du parc électronique de Xiyong, présenté comme le noyau d'une future ville nouvelle (*voir 'pratiques significatives' chapitre E.3*).

## Evaluations

La capacité des autres régions à imiter le modèle de Zhongguancun peut être mise en doute. En effet, indépendamment des priorités de la Chine elle-même dans le domaine de la recherche, une nouvelle tendance s'est développée ces dernières années, qui consiste pour les entreprises multinationales à faire faire de la recherche (en général de la recherche appliquée) par des équipes situées dans les pays où le salaire des chercheurs est plus bas. La recherche elle-même est devenue une activité délocalisée et les pays se soucient de leur compétitivité et de leur attractivité à cet égard. Néanmoins, la recherche en Chine reste fermement orientée vers les objectifs de développement du pays et l'apparition dans les discours officiels de la notion d'« innovation endogène » montre bien ce souci.

En matière d'innovation, malgré l'apparition d'une première génération d'entreprises chinoises innovantes, l'émergence de marques globales, de réseaux et même de facilités de R&D à l'étranger (Huawei), il n'y a pas, dans l'ensemble, d'augmentation rapide de la performance. La capacité à rendre opérationnels les résultats de la R&D n'a pas augmenté, surtout dans le secteur des entreprises. De son côté, l'investissement étranger en R&D a changé de motivations : c'est l'accès aux ressources humaines qui domine plutôt que l'accès au marché, l'adaptation des produits aux goûts des consommateurs ou le soutien des exportations.

Le diagnostic du système d'innovation fait ressortir l'insuffisante protection de la propriété intellectuelle, la faiblesse de la gouvernance d'entreprise et les problèmes de financement. Le système chinois d'innovation est encore peu intégré : il y a peu de liaison entre les sous-systèmes régionaux et le système national. Ce système apparaît comme un archipel : beaucoup d'îles d'innovation avec peu de synergies entre elles, ce qui limite les effets d'entraînement.

## Conclusion

La politique scientifique et technique chinoise s'est d'emblée adressée au pays tout entier. Les collectivités locales se sont emparées de cette priorité et on constate en effet que dans tout le pays les parcs technologiques ont fleuri. Tous les « défauts de la cuirasse » du système chinois de relations central-local sont certes reproduits dans ce domaine comme dans d'autres. Mais la possibilité de se doter d'infrastructures de recherche, de parcs de haute technologie, a eu un effet positif sur la mobilisation des élites locales en faveur du développement local. Il y a des parcs qui prennent en compte les contraintes locales, même si ce n'est pas forcément la majorité. Aujourd'hui le mot d'ordre en faveur de l'« innovation endogène » ne peut qu'accroître cet ancrage local. Les « comités administratifs » qui gèrent les parcs peuvent être très actifs : invitation d'industriels à visiter les centres de recherche, mise sur pied de financements croisés académies nationales/province/université, séminaires croisés recherche/industrie et autres encouragements à la liaison recherche-industrie. En même temps, dans la mesure où la politique de soutien à la

recherche est essentiellement financée par le centre, elle permet une interaction positive entre centre et régions.

## D- Problématiques urbaine et métropolitaine

« Mais ceux qui, pour l'étranger comme pour le citoyen, rendent des sentences droites et jamais ne s'écartent de la justice voient s'épanouir leur cité, et, dans ses murs, sa population devenir florissante » Hésiode, les travaux et les jours, v.225, trad. Paul Mazon, les Belles Lettres, Paris 1996

### Objectifs

Les autorités chinoises ont de tout temps cherché à maîtriser l'urbanisation, voire à la décourager. Cette attitude prudente subsistera sans doute, mais la politique de l'Etat favorise désormais l'urbanisation, considérée comme positive pour la croissance économique. L'urbanisation est pensée sous la forme de l'intégration du monde rural dans le monde urbain. La question des migrants ruraux, qui auparavant n'avaient pas droit de cité dans les villes, a forcé ce changement d'attitude.

Le 11<sup>e</sup> plan quinquennal souligne la nécessité de développer des zones métropolitaines dans tout le pays. Il s'agit toujours d'une urbanisation maîtrisée. Enfin, « cinq ou six » métropoles seraient retenues à l'échelon national, sans qu'une politique spécifique à leur égard ne soit encore définie pour l'instant.

Par contre, l'intégration urbain/rural est une priorité des autorités actuelles. Ce terme recouvre la métropolisation. En effet les nouvelles zones métropolitaines doivent encourager le développement de villes satellites en partie pour assurer la fourniture de services publics améliorés dans les vastes zones rurales incluses dans ces zones, comme on le verra plus loin.

### Instruments

Il n'y a pas de système de gouvernance spécial pour les villes. Elles sont intégrées dans le système de gouvernance territorial. Il y a des villes de rang provincial (quatre : Pékin, Tianjin, Shanghai et Chongqing), de rang préfectoral, et du rang du « xian » (district). On compte aussi administrativement comme villes les « bourgs » (« zheng »). A l'intérieur des villes de rang préfectoral, des arrondissements sont définis avec leur gouvernance propre. Les problèmes de relations entre les villes et les villes voisines sont réglés par la négociation sur la base des rangs respectifs des collectivités territoriales impliquées. L'intégration de Canton et de Foshan peut présenter un modèle d'initiative<sup>5</sup> à cet égard.

Les responsables du parti et du gouvernement respectifs de Canton et de Foshan se sont rencontrés en mars 2009 et on signé peu après un accord cadre de coopération pour un développement intégré de Canton et de Foshan, ainsi que des accords spécifiques sur la planification urbaine, les infrastructures de transport, le développement industriel et la protection de l'environnement. Les deux villes ont convenu de lancer des initiatives dans des secteurs clés afin d'explorer de nouvelles façons d'utiliser les moyens actuels pour aboutir à un système économique et social efficace. Concrètement, l'intégration des services d'emploi signifie que les résidents de Foshan cherchant un travail à Canton auront un accès gratuit aux bureaux de placement de cette dernière et auront aussi accès aux formations gratuites. Les deux villes ont convenu d'aligner progressivement leurs politiques d'assurance maladie. Une ligne de métro doit les relier en 2010. Les deux villes vont établir un mécanisme de coordination de leurs industries dans le secteur automobile. Les résidents de

---

<sup>5</sup> [en.gz.gov.cn](http://en.gz.gov.cn)

chaque ville auront accès aux chaînes de télévision réciproques. Canton mettra ses ressources éducatives en ligne de manière à faire profiter tous les étudiants de la région du delta des perles....

Malgré la différence de taille et de statut, dans la mesure où Canton est le chef lieu de la province, les deux partenaires signent un accord comme deux parties de même niveau, respectant leur indépendance réciproque à la manière d'un accord international. L'accord montre également à contrario l'ampleur du protectionnisme municipal qu'il est censé faire reculer.

Ainsi l'intégration économique des villes voisines est encouragée. Dans la province du Hunan (région centre), la capitale Changsha a formé avec deux villes voisines de rang inférieur, une « ville-région » consacrée par inscription dans le plan quinquennal. L'ensemble intitulé CZT (Changsha-Zhuzhou-Xiangtan) est coordonné par un groupe de travail institué au niveau de la province, avec conférences annuelles des responsables respectifs, plans d'intégration etc. Cette intégration couvre divers domaines mais un grand avantage qui est apparu est la protection de l'environnement. Les autorités locales sont en Chine trop faibles pour faire face aux pressions notamment dans le domaine de l'environnement (elles sont amenées à accepter les activités polluantes pour protéger leur base financière). La protection de l'environnement reste donc essentiellement une priorité centrale et les collectivités locales sont les mauvais élèves. Mais une façon trouvée pour tourner ce problème est le développement d'accords de coopération entre villes et communautés avoisinantes. Ainsi les réglementations plus strictes adoptées par les grandes villes ne se traduisent pas par une exportation de la pollution dans les communes avoisinantes.

Les autorités chinoises ont admis l'existence de régions fonctionnelles seulement à partir du 11<sup>o</sup> plan, qui cite trois territoires demandant une attention particulière parce qu'ils jouent un rôle stratégique pour le développement national : le delta de la rivière des perles, le delta du Yangtsé et le BinHai, c'est-à-dire la zone côtière autour de Tianjin. C'est la première fois dans l'histoire de la planification chinoise que des zones qui ne sont pas des entités administratives sont reconnues d'importance stratégique.

### **Mise en œuvre**

Les résultats présentés dans le rapport<sup>6</sup> sur les politiques urbaines en Chine au groupe de travail sur les politiques territoriales de l'OCDE identifient 28 systèmes comprenant des régions centrées autour d'une ville, des grappes de zones métropolitaines, des corridors et des mégalopoles.

### **Les 28 systèmes urbains régionaux en Chine**

---

<sup>6</sup> (GOV/TDPC/URB/RD(2008)3





(source : OCDE 2008)

Les deux mégalopoles sont celles du bas Yangtsé (83 millions d'habitants en 2004) et de la rivière des perles (32 millions). Comme la carte ci-dessus l'illustre, ces deux mégalopoles sont aussi les zones de prospérité avec un revenu par tête supérieur à 30.000 Rmb (au taux actuel 3.000 euros). Quatre autres systèmes urbains sont relativement prospères : la grappe du nord-est autour de Liaoning, le corridor Pékin-Tianjin, le corridor du Fujian en face de Taiwan et la grappe métropolitaine autour de Baotou et Hohhot, région minière à l'ouest de Pékin.

Ce groupe de systèmes urbains regroupait 58% de la population totale du pays en 2004 mais produisait 88% du PIB. Il s'agit donc clairement des principales régions économiques. En tendance, sur la période 1988-2004, les trois systèmes qui se détachent par leur progression économique sont les deux mégalopoles et le corridor Pékin-Tianjin. La deuxième tendance notable est que quatre des sept systèmes urbains de la côte Est (une fois déduits les trois mentionnés ci-dessus) ont enregistré un recul de leur part du PIB. Toutes les régions côtières ne montrent donc pas le même dynamisme, en particulier celles qui ont un faible niveau d'urbanisation et des villes peu capables de bénéficier des effets d'agglomération positifs. Enfin, 6 des 9 systèmes urbains de l'« ouest » ont connu une hausse de leur productivité et de leur part du PIB. On note également la très faible croissance relative de la grappe du haut Yangtse, qui recouvre à la fois Chengdu et Chongqing.

Chacun de ces systèmes régionaux contient au moins une métropole et il est intéressant de les identifier (voir 'pratiques significatives' chapitre E.4 - le partenariat multi-niveaux mis en place dans le delta du bas Yangtsé). Poursuivant cette analyse plus finement, le rapport de l'OCDE trouve 53 métropoles répondant à une définition « ad hoc » en raison de la difficulté de comparer les statistiques disponibles et de l'incertitude sur les définitions. Cette définition repose en particulier sur la notion du « cercle d'une heure » : en raison des contraintes à la mobilité des personnes en Chine, il est raisonnable de penser qu'une zone de 50 km autour du centre ville est le rayon maximum pour que l'influence métropolitaine s'exerce. Ces 53 métropoles sont ancrées à une ville de plus de 1 million de résidents non agricoles et comprennent plusieurs districts « xian » adjacents. Elles regroupent au total 380 millions d'habitants. La plus grande région métropolitaine est Shanghai (17 millions d'habitants), suivie par Pékin et l'ensemble Canton-Foshan (plus de 10 millions). Un

deuxième groupe est formé de 13 régions métropolitaines avec des populations entre 5 et 10 millions. Un troisième groupe de 37 régions, la plupart dans l'intérieur du pays, comptent entre 1 et 5 millions d'habitants chacune.

Prises dans leur ensemble, ces 53 régions métropolitaines sont le principal moteur de l'économie chinoise. Bien qu'elles ne contiennent que 380 millions d'habitants (30% du total), elles assurent 64% du PIB en 2004, contre 55% en 1988. Ces zones ont été responsables de 77% de la croissance économique du pays de 1988 à 2004. Le PIB par tête est également de plus en plus supérieur à la moyenne nationale. Cette tendance générale recouvre cependant de forts contrastes : 6 des 28 métropoles côtières ont connu un déclin de leur part de la production nationale. Par contre seules 2 des 12 métropoles de la région « ouest » ont décliné.

Comme le notait William Skinner, le spécialiste de l'histoire des villes en Chine, au début du 20<sup>e</sup> siècle, Tokyo, Bangkok, Téhéran et Paris servaient de métropole centrale chacune à la tête d'un système hiérarchisé de villes. On ne peut dire rien de tel de la Chine ni à l'époque ni aujourd'hui. Le système urbain chinois dans son ensemble est décentralisé, ce qui fait ressortir les systèmes urbains régionaux. De même que la France, l'Italie, l'Allemagne peuvent s'enorgueillir d'avoir chacune un système urbain semi-autonome, bien que relié aux autres systèmes européens, de même le bas Yangtsé, le haut Yangtsé, le Lingnan et les autres systèmes urbains chinois sont semi autonomes malgré leur intégration dans l'économie nationale du pays. Comme Paris est la métropole de la France, Shanghai est la métropole du bas Yangtsé. Mais il n'y a pas de ville ni de paire de villes au niveau supérieur. Le système urbain chinois est décentralisé comme le système urbain européen.

## Evaluations

Les contraintes qui pèsent en Chine sur le développement des zones métropolitaines peuvent les empêcher de réaliser les effets positifs de l'agglomération. La première est le niveau faible d'urbanisation des ces zones, en général en dessous de 70% de surface construite, c'est-à-dire qu'elles incorporent encore beaucoup de zones rurales. Il y a donc encore beaucoup de potentiel sur ce point. Une autre contrainte est la forme et la structure spatiales de ces zones, caractérisée par une forte densité au centre et des zones périphériques très dispersées. Enfin, la grande inégalité des qualifications des résidents est un frein à l'accroissement de leur compétitivité. Le système éducatif chinois est marqué par une hiérarchie très accentuée des résultats en termes de qualifications obtenues, selon les régions. Un classement des villes selon le pourcentage de résidents titulaires d'un diplôme supérieur montre Pékin isolé en tête avec 150 pour 10.000, la deuxième ville étant Nanjing avec 100, puis viennent Hangzhou (85), Changsha (75), Hefei (65), Chengdu et Xi'An (plus de 60). Les deux villes au cœur des deux mégalo-poles du pays, Shanghai et Canton sont en dessous de 60. Malgré les efforts actuels, cette situation n'est pas de nature à se redresser en quelques années.

La gouvernance métropolitaine pose encore plus de problèmes que la gouvernance urbaine ordinaire puisqu'il s'agit, dans le cas de la Chine, de transformer des villes largement conçues comme des îles au sein du pays, en grandes zones dynamiques et complexes. Un des défis est de revoir les délimitations et les statuts administratifs, actuellement très fragmentés. Dans la plupart des 53 régions métropolitaines fonctionnelles définies par le rapport de l'OCDE, par exemple, on compte plus de 10 municipalités (de rang préfectoral ou de comté « xian ») et plus de 100 petites villes relativement autonomes. En outre, des problèmes de coordination apparaissent au niveau provincial. Ainsi, la province du Guangdong accorde des privilèges à la capitale, Canton, par rapport à la ville de Shenzhen, qui ne contribue guère au budget de la province en raison de son statut de zone

économique spéciale. C'est ainsi que le périmètre de la ville de Canton a été augmenté en 2000 par incorporation de deux comtés avoisinants et la ville de Canton a été choisie comme pivot du réseau d'autoroutes et de transport de la province.

Les redécoupages administratifs ne sont toutefois pas une panacée. L'essentiel est de faire émerger des zones où les fonctions de gestion indispensables sont assurées dans la transparence, l'efficacité et avec des moyens adéquats. De ce point de vue, les métropoles chinoises doivent faire face à plusieurs défis.

Le premier est de maintenir leur compétitivité économique. Il s'agit de fournir à bon escient les infrastructures nécessaires pour que se réalisent les effets positifs de l'agglomération. Il faut pour cela notamment libéraliser les marchés et combattre le protectionnisme local, en particulier dans les politiques d'achat des municipalités, qui favorisent les entreprises locales, et dans les réglementations concernant l'établissement d'entreprises. Réduire les distorsions dans les marchés fonciers est également important. Développer les transports collectifs est une priorité si on veut que la main d'œuvre puisse se déplacer à l'intérieur de la zone métropolitaine. Le deuxième défi est de lutter contre les externalités négatives dues au développement des grandes villes, par exemple la pollution due au trafic automobile, la pollution de l'eau et de l'air, et le recyclage des déchets. Il faut éviter que chaque autorité locale investisse dans des installations conçues pour ses propres besoins sans regard pour l'ensemble. Le troisième défi est d'intégrer les populations vulnérables dans les communautés urbaines. Là encore, la mise en commun des ressources et des dispositifs est seule à même d'assurer les services publics requis.

## **Conclusion**

L'urbanisation doit se traduire en Chine comme ailleurs par un plus grand pouvoir de décision donné aux collectivités gérant les villes. A ce titre elle favorisera l'émergence d'une Chine plurielle. La voie privilégiée de cette transformation, aujourd'hui acceptée par les autorités, est la mise en réseau des villes et des campagnes. La ville doit prendre la tête de la modernisation des campagnes. En décrétant la planification intégrée de l'usage des terres urbaines et rurales, le gouvernement a donné aux villes les moyens de leur expansion locale. Ceci dit, les villes côtières sont nécessairement plus tournées vers l'extérieur et la Chine continuera à avoir besoin d'une insertion forte dans la mondialisation. Cette situation « ouvre aux métropoles de la façade maritime des espaces d'autonomie qu'elles abandonneront difficilement » (F. Gipouloux). Il peut en résulter des conflits avec un Etat central qui a une conception traditionnelle de sa souveraineté. Compte tenu de la gouvernance flexible en place en Chine, on peut penser que l'essor des villes côtières restera une tendance majeure.

## E. Pratiques significatives

### Préambule

Le cahier des charges de l'étude indique que le repérage critique des pratiques internationales doit permettre d'en apprécier la transposabilité et la valeur ajoutée au niveau national.

Cette appréciation ne peut être que le fait des décisionnaires qui prendraient la responsabilité de modifier telle ou telle pratique française en s'inspirant des exemples donnés dans l'étude.

L'expert ne peut que donner des éléments permettant cette appréciation. L'opportunité de modifier la pratique française doit faire l'objet d'une étude plus approfondie.

### 1. L'intégration urbain-rural à travers l'expérience de Chongqing

En Chine, la division urbain/rural est ancienne et profonde et la réforme économique des dernières décennies a creusé les inégalités sociales. La nouvelle richesse produite par la croissance a permis tout récemment d'envisager la mise en place d'une protection sociale généralisée. Celle-ci a été engagée d'abord au niveau local : la Chine compte aujourd'hui 4.000 caisses de sécurité sociale, chacune avec des règles différentes. L'urgence de réformes dans ce domaine a été révélée par la question des travailleurs migrants. Non seulement ceux-ci, n'étant pas résidents, ne pouvaient pas bénéficier des caisses locales, mais, étant de statut rural, ils étaient censés avoir déjà une protection sociale de par leur accès statutaire à une partie des terres de leur village d'origine.

Tout ceci donne lieu en Chine à un grand chantier national qui vise à faire disparaître la distinction urbain-rural. Sur le plan local, à Chongqing, qui est la province modèle pour cette expérience, les autorités ont créé des bourses de terres agricoles dans l'espoir de voir les paysans échanger leur droit à des terres contre un statut urbain avec les avantages sociaux correspondants. Ceci permet aux villes d'accroître leur domaine constructible. En théorie l'échange est « gagnant-gagnant », encore faut-il que les paysans soient intéressés. Et ceci sera fonction de la capacité des autorités locales à offrir des avantages sociaux crédibles. On sait que, contrairement à la situation dans de nombreux pays, la population chinoise fait moins confiance aux autorités locales qu'aux autorités centrales, d'après divers sondages.

Pour créer cette crédibilité, le mot d'ordre est d'augmenter les dépenses publiques en faveur des zones rurales. Dans son rapport sur le travail du gouvernement présenté le 17 février 2009 devant la deuxième session de la troisième assemblée populaire de Chongqing, le maire de Chongqing, Mr Wang Hongju, a mis l'accent sur les investissements destinés à améliorer le bien-être des paysans : réparation et construction de routes, réparation de réservoirs, adduction d'eau potable, éducation gratuite et obligatoire, création de centres de soins au niveau des districts (xian), des bourgs (xiang) et des villages, création de 200 maisons de la culture au niveau du bourg (xiang), 1400 maisons du livre, 8000 bibliothèques de prêt dans les campagnes. Les enseignants du primaire et du secondaire en zone rurale ont reçu une prime spéciale de 200 Yuan par mois, etc.

Derrière ces mesures, se profile un programme de modernisation de l'agriculture chinoise, actuellement relativement extensive et mal équipée. Le gouvernement de Chongqing note avec satisfaction que la concentration des terres a augmenté de 17% en 2008. Beaucoup de terres rurales sont sous-employées en termes de productivité et les planificateurs ont donc leurs yeux tournés vers la possibilité d'en reprendre le contrôle, ce qui ne peut se faire que si les villageois concèdent volontairement leurs droits collectifs.

L'intérêt de cette expérience pour la France tient à la notion de gouvernance commune, clef du développement harmonieux des villes et des campagnes. Même si les agriculteurs français ne sont pas des citoyens de seconde zone, force est de constater que leurs conditions de vie sont encadrées par des réglementations spécifiques, dans le domaine de la protection sociale par exemple. La valeur des terres agricoles, et même leur propriété (à travers les baux ruraux), ne tombent pas sous le droit commun. Tout ceci est censé protéger le paysan français, gardien du paysage, de la biodiversité, des valeurs fondamentales etc. En réalité, la crise du lait nous rappelle que les considérations économiques générales, dans toute leur dureté, s'appliquent aussi à l'agriculture. Le paysan ne se sent pas protégé, et, par exemple, la pollution due à l'agriculture intensive dans certaines régions montre que l'exception rurale n'est pas forcément favorable à l'environnement. Le statut spécial des terres agricoles et celui des paysans méritent donc une réévaluation. La rationalisation nécessaire des aires urbaines en France fournirait un excellent prétexte pour cet exercice. L'échange proposé par la Chine à ses paysans : normalisation des conditions de vie contre meilleure cessibilité des terres en particulier pour permettre l'extension des villes, est donc pertinent pour la France malgré la différence des niveaux de vie. Il est importante de noter que cette opération s'inscrit en Chine dans le cadre de l'objectif d'une amélioration des services publics, qui doivent être les mêmes pour tous, urbains et ruraux. Cette question, par exemple dans le domaine de l'accès aux maternités ou de la présence de bureaux de poste, est d'actualité aussi chez nous.

## **2. Recherche, innovation et technologie : le parc Z de Pékin**

La réalisation emblématique de la politique chinoise de soutien à la recherche et à la technologie est le parc scientifique de Zhongguancun (ou « parc Z ») qui dépend de la municipalité de Pékin. Ce parc, qui a signé un accord de coopération officiel avec Sophia Antipolis en France, a fêté en 2008 ses 20 ans d'existence. C'est le plus grand des 54 parcs scientifiques chinois. Il couvre 232 km<sup>2</sup> entièrement à l'intérieur de la ville de Pékin, avec un noyau central situé au nord-ouest de la ville (quartier des universités) et des sous-parcs spécialisés répartis dans ce qu'on peut appeler la périphérie. En 2008, il comptait 22.000 entreprises dont 3.000 à capitaux étrangers. Sa production (2008) est estimée à 15 milliards de dollars soit 17% du PIB de la municipalité. La moitié environ de cette production provient du secteur des technologies de l'information et des communications. Le reste est réparti entre la biomédecine, l'optoélectronique, les industries culturelles créatives (contenu numérique) et d'autres secteurs. Ces activités ne sont pas toutes des activités de recherche pure. Certains sous-parcs comme Yizhuang se livrent aussi à la production de masse.

D'ailleurs l'objectif du parc est bien de passer de la recherche à la production. A ce titre, il dispose d'incubateurs. Les auteurs de projets qui en bénéficient reçoivent l'équivalent de 10.000 dollars et des locaux à titre gratuit pendant trois ans pour faire éclore leur projet. Si les autorités du parc ne les aident pas à trouver leur marché, elles favorisent et organisent les visites de sociétés de capital-risque, y compris de l'étranger, qui viennent chercher des projets à financer.

Les autorités du parc s'occupent également de la protection de la propriété intellectuelle concernant les activités du parc. Ils ont organisé un dispositif spécial pour accueillir les chinois qui reviennent au pays après avoir étudié outre mer. Ils fournissent des services juridiques, fiscaux, de comptabilité et d'assurance aux entreprises présentes.

Les retombées pour la municipalité ne sont pas négligeables. Avec une population de 980.000 employés dans des secteurs de haute technologie, le parc Z contribue à donner à Pékin une image de

capitale de la connaissance. A l'inverse, le « parc Z » s'est développé à partir des infrastructures existantes (en particulier les universités de Pékin et Qinghua), les meilleures du pays.

Le parc Z a été désigné comme parc modèle par le Conseil des Affaires d'Etat en 2007. Il a ouvert des bureaux aux Etats-Unis (un à Washington et un en Californie), au Royaume-Uni et au Japon, à la fois pour faire de la « veille technologique » et pour attirer des entreprises étrangères désireuses de trouver des partenaires chinois pour la recherche.

Le défi du parc « Z » de rester à la pointe des parcs scientifiques chinois le met donc en situation de concurrence avec les autres parcs chinois. Cette concurrence se cristallise sur des questions comme la présence de grandes firmes étrangères. Officiellement, la contribution du parc Z au développement des autres parcs du pays est de leur servir de modèle. Mais il n'est pas facile de savoir comment ce modèle est diffusé, étudié, discuté et si le parc Z lui-même se prête à ces exercices, bien que le discours officiel en faveur de l'innovation endogène semble bien relayé par les élites locales.

Les problèmes de Sophia Antipolis en France montrent que les parcs scientifiques les plus prestigieux ne sont pas épargnés par la crise économique. Les parcs chinois sont moins orientés que les parcs français vers l'intégration locale ou les synergies entre laboratoires et entreprises. Ils servent en effet « le gîte et le couvert » aux entreprises qui s'y installent, en leur offrant des services de soutien qui vont bien au-delà du soutien à la recherche et à la technologie. La pratique chinoise des parcs technologiques devrait faire l'objet d'une coopération renforcée avec la France. La Chine peut y gagner des meilleures pratiques pour tenter d'obtenir des résultats scientifiques, encore rares. La France peut y gagner une incitation des autorités locales à s'investir dans la dynamisation des parcs sans préjugés. Bien des obstacles à la coopération entre universités, laboratoires de recherche et entreprises peuvent être levés par un activisme des autorités locales si elles prennent en main les destinées des parcs technologiques sur leur territoire. Ceci suppose que les ministères centraux compétents acceptent d'assouplir leur tutelle. La DIACT peut les en persuader, en particulier si à terme un objectif de transfert de financement peut être mis en jeu.

### **3. Le parc technologique de Xiyong : pistes pour une coopération bilatérale**

La région de Chongking dispose aussi du parc électronique de Xiyong. Cette zone de développement couvre 200 km<sup>2</sup> et comprend une partie université/recherche avec 14 universités et 120.000 étudiants, une partie production en microélectronique avec 30 entreprises dont 7 étrangères, et une partie logistique fondée sur le transport ferroviaire. Chongqing cherche à devenir la grande plateforme logistique entre l'est et l'ouest de la Chine. Pour autant, ce « parc électronique » est en voie de diversification complète puisque l'université de médecine va y délocaliser son enseignement.

Xiyong est présenté comme le noyau d'une future ville nouvelle qui doit être achevée en 2015 et compter 1 million d'habitants. Le parc industriel est cofinancé par des entreprises de Taiwan, qui y font faire de la production de composants électroniques. Il ne comprend que 2 incubateurs.

Le lien entre université, recherche et entreprise, qui détermine l'impact régional en particulier, est clairement perçu par les autorités locales mais surtout au niveau des représentants du Ministère de la science et de la technologie. Il ne semble pas qu'il y ait de plan régional particulier pour la science et la technologie. La commission compétente, qui dépend du gouvernement municipal mais aussi du Ministère central comme il se doit, se préoccupe d'appliquer les consignes nationales par exemple en ce qui concerne le développement prioritaire de l'innovation endogène. Elle a rationalisé son aide

aux entreprises en décidant de ne plus aider que les entreprises qui présentent des projets conjointement avec une université et un laboratoire de recherche, soit trois partenaires.

Ceci limite, en pratique, l'aide aux grandes entreprises et élimine les petites entreprises locales du champ de l'aide. La Commission cherche à diminuer la dépendance de l'économie locale à l'égard de l'industrie lourde, nuisible à l'environnement. Les entreprises installées dans les agglomérations urbaines et qui polluent sont placées devant le choix suivant : moderniser leur outil de production en améliorant sa performance environnementale, se déplacer dans une des zones industrielles situées en dehors du centre ville et bénéficier des subventions correspondantes ou fermer, car il n'est plus possible d'aller polluer ailleurs, les mêmes règles environnementales devant être appliquées dans toute la municipalité. Ceci dit, la réalité est que les normes environnementales ne sont pas les mêmes partout : elles sont plus sévères dans la zone métropolitaine. Les gouvernements locaux, à court d'argent, accueillent volontiers les industries, quelles qu'elles soient.

Le financement de l'aide à la science et à la technologie est, ici comme ailleurs, essentiellement une affaire du niveau central : sur le budget total de 1 milliard de Yuan (100 millions d'euros), 300 millions (soit 3 millions d'euros) proviennent de la municipalité. La recherche de nouveaux domaines d'intervention est constante : ainsi, la possibilité d'implanter à Chongqing un centre de recherche national en énergie éolienne est à l'étude. Mais la concurrence est vive avec d'autres régions. Le problème traditionnel de la coordination interrégionale se pose avec acuité et il est difficile de savoir comment il se résout en dehors de l'arbitrage politique pur (c'est ainsi que Tianjin aurait obtenu de produire les pièces d'Airbus).

Les problèmes de Sophia Antipolis montrent que les parcs scientifiques les plus prestigieux ne sont pas épargnés par la crise économique. Les parcs chinois sont moins orientés que les parcs français vers l'intégration locale ou les synergies entre laboratoires et entreprises. Ils servent en effet « le gîte et le couvert » aux entreprises qui s'y installent, en leur offrant des services de soutien qui vont bien au-delà du soutien à la recherche et à la technologie. La pratique chinoise des parcs technologiques devrait faire l'objet d'une coopération renforcée avec la France. La Chine peut y gagner des meilleures pratiques pour tenter d'obtenir des résultats scientifiques, encore rares. La France peut y gagner une incitation des autorités locales à s'investir dans la dynamisation des parcs sans préjugés. Bien des obstacles à la coopération entre universités, laboratoires de recherche et entreprises peuvent être levés par un activisme des autorités locales si elles prennent en main les destinées des parcs technologiques sur leur territoire. Ceci suppose que les ministères centraux compétents acceptent d'assouplir leur tutelle. La DIACT peut les en persuader, en particulier si à terme un objectif de transfert de financement peut être mis en jeu.

#### **4. Partenariat multi-niveaux : le delta du bas Yangtsé**

La métropolisation, souvent pensée en Chine comme « mégalopolisation », suppose une coordination entre acteurs ayant des statuts différents, typiquement une grande ville et des petites villes avoisinantes ou des responsables de communes rurales. La France s'interroge sur l'opportunité de conférer un statut législatif aux aires métropolitaines. L'approche chinoise est beaucoup plus pragmatique.

Ainsi, les maires de 16 villes du delta du bas Yangtsé se réunissent une fois par an « au sommet ». Canton et Foshan ont passé un accord de coopération qui laisse les deux partenaires formellement à égalité alors que Canton est la capitale. La formule chinoise pour passer outre les difficultés tenant aux différents statuts des intervenants, est de créer un mécanisme de coordination sous forme de



réunions régulières, avec secrétariat permanent. C'est le modèle de l'organisation internationale, qui laisse en principe intacte la souveraineté des parties. Quand ce n'est pas possible, comme dans le Henan, un groupe de direction du parti, formé de représentants du parti dans les différentes collectivités impliquées, se réunit et prépare le travail. L'idée est que l'intérêt commun des différents acteurs impliqués est suffisant pour servir de base de travail. On commence par établir une tarification commune pour les transports, ou à connecter les réseaux téléphoniques, etc.

Il est inutile de tenter d'établir à l'avance des mécanismes institutionnels pour passer par-dessus les difficultés, qui tiennent, par exemple en Chine, à ce que les autorités locales veuillent préserver leur base de financement (notamment la partie occulte). En France, le financement est beaucoup plus transparent, donc les risques pour les collectivités à s'engager dans la coopération peuvent être évalués par tous. La création de mécanismes de coordination informels comme en Chine devrait être plus facile en France. Par contre, en Chine, quand les intérêts communs se sont exprimés avec suffisamment de force, on passe à l'acte de manière radicale à savoir la fusion des villes voisines, avec changement de nom. La plus célèbre est Wuhan, fusion de Wuchang, Hankou et Hanyang.

## **5. L'appui aux initiatives locales à travers les zones-test**

L'expérimentation locale est un aspect de la relation centre-province. Des points d'expérimentation, poussés par l'initiative locale, sont appuyés formellement ou non par certains dirigeants du Parti et de l'Etat au niveau central. S'il apparaît que ces expérimentations sont fructueuses du point de vue des priorités du Parti et de l'Etat, des « expériences modèles » inspirées de ces expérimentations sont disséminées par les médias, des conférences à haut niveau, des programmes de visites et des appels à l'émulation. Ce processus suppose que les politiques soient progressivement affinées et que la recherche des éléments généralisables soit effectuée. Les approches qui passent avec succès ce test sont ensuite révisées puis intégrées aux politiques nationales. Cette technique d'élaboration de politiques donne un espace de liberté aux dirigeants locaux qui souhaitent mettre en œuvre leurs idées, tout en conservant aux autorités centrales la haute main sur la confirmation éventuelle ou l'abandon de ces expériences. Il est important de noter que ce processus concerne la recherche d'instruments de politique innovants, et non pas les objectifs, qui eux restent la prérogative des autorités centrales du parti. Ceci dit, la possibilité donnée à la municipalité de Shanghai de déroger à titre expérimental à la politique de l'enfant unique, montre que peu de sujets sont exclus de cette pratique.

Les lois sur la décentralisation ont donné une grande autonomie aux autorités locales en France. Les décisions des autorités locales, y compris leurs engagements financiers, ne sont contrôlées qu'à posteriori. Les taux d'imposition peuvent varier en fonction de décisions locales. Pourtant il reste un surprenant manque d'autonomie quant aux structures et aux politiques mises en place. Il est admis implicitement que les politiques et les structures doivent être les mêmes partout. Cette uniformité est sanctionnée juridiquement par le fait que tout citoyen peut agir en justice pour faire respecter l'égalité de tous devant la loi. Or, bien des arrangements locaux sont par nature faits pour répondre à des souhaits ou des intérêts qui ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre. La décentralisation française aurait dû s'accompagner d'une diversification des pratiques y compris administratives. Ce n'est guère le cas actuellement et quand une municipalité décide de subventionner les repas à la cantine des écoles, cette décision fait la une des journaux. Il y a une uniformisation des pratiques qui donne une impression de rigidité et d'immobilisme.



La France peut y remédier en adoptant la pratique chinoise de sélection de zones d'expérimentation. Les régions qui le demandent peuvent servir de test à des réformes à l'étude pour tout le pays. Par exemple, la suppression des départements peut être opérée dans une région. En Chine, depuis plusieurs années déjà, les provinces sont libres de se rattacher directement, si elles le souhaitent, leurs districts (xian) et de court-circuiter le niveau intermédiaire (préfectures). En France, la réforme constitutionnelle du 17 mars 2003 proclamant le caractère décentralisé de la République et le vote de la loi organique n°2003-704 du 13 août 2003 autorisent notamment des dérogations expérimentales à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le cadre juridique public est donc en place. Mais il faut surtout qu'un véritable mécanisme d'évaluation et de contrôle soit mis sur pied au niveau politique. En effet, il y a un risque d'échec dans toute expérience et il se peut que les résultats amènent les autorités centrales à revenir en arrière. En Chine, c'est le parti qui dirige le pays et les discussions et les arbitrages se font donc à l'intérieur du parti. En France, il faudrait que le Parlement soit associé à cette pratique, pour que les succès - ou les échecs - soient endossés pas la communauté nationale et pas seulement par ceux qui se sont risqués à les entreprendre ou à les autoriser.

A ce prix, il y aurait une véritable valeur ajoutée, car bien des besoins actuels de réforme se heurtent à un fossé entre autorités centrales et locales qui font bloc. L'expérimentation permet de laisser libre cours à certaines initiatives, la région expérimentale étant sous le regard des autres régions et pas seulement sous le regard des autorités centrales. La suppression de la taxe professionnelle pourrait être un domaine idéal pour cette pratique. Avant de supprimer les impôts locaux sur l'agriculture (le fameux « fardeau paysan », certains impôts remontant à l'époque des Tang), les autorités chinoises ont mené une expérimentation dans la province de l'Anhui, qui a montré tous les effets négatifs de cette réforme. Les transferts du centre étaient incapables à court terme de remplacer le manque à gagner provoqué par l'abandon des taxes paysannes, ce qui amenait les autorités locales à s'enfoncer encore plus dans l'illégalité en exigeant des paysans des contributions en nature. Le gouvernement a quand même procédé nationalement à l'abolition de ces taxes, après cette expérimentation, mais en mettant en place les mesures nécessaires pour compenser les déséquilibres qui étaient apparus en plein lumière. La nouvelle politique de développement rural de la Chine doit beaucoup à cette expérimentation.

Cette pratique fait que le système chinois ne peut être décrit avec les concepts de décentralisation ou de fédéralisme. Elle représente une force qui est à l'œuvre derrière la capacité étonnante de la Chine à réformer en permanence son système économique et à résoudre les difficultés. Elle requiert une autorité centrale qui encourage et protège les initiatives locales et filtre les leçons qui en résultent, tout en contenant les forces centrifuges qui apparaissent nécessairement quand on se livre à ce type d'exercice. Il s'agit d'expérimentation dans un cadre hiérarchique, une combinaison hautement volatile mais très fertile.

## F– Mission et contacts

Une mission en Chine a été effectuée en juin 2009 pour ce contrat. La mission a été accompagnée par un chargé de mission DIACT. Le but était de prendre note des réflexions au niveau central (commission de la réforme et du développement, centre de recherche sur le développement, observateurs étrangers) puis d’aller voir la province-pilote de Chongqing pour examiner plus particulièrement les mesures de soutien à la recherche et à la technologie. Une brève visite à Shanghai devait mettre à jour les informations sur cette ville-vitrine de la Chine moderne.

### Liste des entretiens

#### Paris

- Ambassade de Chine en France
- Madame Li Shantong, senior research fellow, DRC

#### Pékin

- National :
  - Centre de recherches sur le développement : département des stratégies de développement et l’économie régionale
  - Commission nationale du développement et de la réforme : département de l’économie régionale : bureau de planification, bureau des affaires générales
  - Gouvernement municipal de Pékin :
  - Comité de gestion du parc scientifique de Zhongguancun
- International :
  - Service scientifique de l’ambassade de France
  - Service économique de l’ambassade de France

#### Chongqing

- Commission des transports
- Commission de la réforme et du développement
- Bureau de la gestion du territoire
- Bureau des affaires étrangères
- Commission de la science et de la technologie
- Comité de gestion du parc électronique de Xiyong
- Comité de gestion de la nouvelle zone nord
- Institut médical de Chongqing
- Centre de recherche pour les alliages de l’université de Chongqing

#### Shanghai

- Waigaoqiao Free Trade Zone, [www.shftz.com](http://www.shftz.com)
- Shanghai World financial center, [www.swfc-shanghai.com](http://www.swfc-shanghai.com)
- Professeur Peng Bo, School of international and public affairs, Shanghai Jiaotong university, [bpeng@sjtu.edu.cn](mailto:bpeng@sjtu.edu.cn)

### Contacts

Mr Song Jingwu, Ministre-conseiller, ambassade de Chine en France,

Madame Li Shantong, senior research fellow, department of development strategy and regional economy, DRC: [shantong@drc.gov.cn](mailto:shantong@drc.gov.cn)

- ZHANG Junkuo : directeur général du département en charge de la stratégie de développement et de l'économie régionale à la DRC : [zhangjk@drc.gov.cn](mailto:zhangjk@drc.gov.cn)
- YANG Yinkai : Directeur de la division du développement global du territoire national : [yinkaiyang@sina.com](mailto:yinkaiyang@sina.com)
- ZHOU Yiren : Chef de division adjoint du département de l'économie régionale : tél 68 50 17 18
- XIA Yingqi : Directeur adjoint du comité administratif du parc scientifique de Zhongguancun : [yqxia@zgc.gov.cn](mailto:yqxia@zgc.gov.cn)
- WANG Lei : Responsable de la division des échanges internationaux et de la coopération du comité administratif du parc scientifique de Zhongguancun : [lwang@zgc.gov.cn](mailto:lwang@zgc.gov.cn)
- M. LIN : Responsable des affaires internationales, bureau des affaires étrangères, commission des transports de Chongqing
- Mr XU Qiang : Directeur adjoint de la commission de la réforme et du développement de Chongqing : [XUQ1967@yahoo.com.cn](mailto:XUQ1967@yahoo.com.cn)
- CHEN Jihong : Chef de section de la réforme et de la coordination du développement urbain urbain et rural (NDRC régionale) : [cjh2002cq@yahoo.com.cn](mailto:cjh2002cq@yahoo.com.cn)
- HU Chang Ming : Directeur adjoint du bureau d'administration « territoire, ressources et logement » de Chongqing : [hc-ming@163.com](mailto:hc-ming@163.com)
- WEN Sen : Directeur du département de la planification, ressources et logement et aménagement du territoire de l'administration municipale de Chongqing : [wensen@cqgtfw.gov.cn](mailto:wensen@cqgtfw.gov.cn)
- M. LI Qin : chef de division des affaires étrangères de la ville de Chongqing, tél : 63872386
- Mr WANG Liwei : Directeur adjoint de la section de développement industriel du parc industriel de Xiyong : [wanglw@xiyongpark.com](mailto:wanglw@xiyongpark.com)
- Mme CHEN Yong (Juliet) : Directeur général adjoint des incubateurs de Chongqing dans la zone de développement high tech : [chenyong@cqbi.org](mailto:chenyong@cqbi.org)
- Mme HE Yi : Directrice adjointe des échanges internationaux de l'université de médecine de Chongqing : [cqumsint@yahoo.com.cn](mailto:cqumsint@yahoo.com.cn)
- Mr ZHANG Dingfei : Professeur Chercheur au centre des alliages de magnésium de l'université de Chongqing : [zhangdingfei@cqu.edu.cn](mailto:zhangdingfei@cqu.edu.cn)
- Mme CHEN Xiaorui : Directrice du département de coopération internationale, commission de la science et de la technologie, gouvernement municipal de Chongqing
- Ambassade de France en Chine :
  - Mr Hubert Testard, Ministre conseiller pour les affaires économiques et financières : [hubert.testard@missioneco.org](mailto:hubert.testard@missioneco.org)
  - Mr Yves Miaux, conseiller pour la science et la technologie, [yves.miaux@diplomatie.gouv.fr](mailto:yves.miaux@diplomatie.gouv.fr)
  - Mme Roseline Legrand, conseillère, mission économique : [roseline.legrand@missioneco.org](mailto:roseline.legrand@missioneco.org)
  - Dr Patrick Nedellec, attaché pour la science et la technologie, [patrick.nedellec@ambafrance-cn.org](mailto:patrick.nedellec@ambafrance-cn.org)
  - Mr André Villalonga : ingénieur général du génie rural : [science8@ambafrance-cn.org](mailto:science8@ambafrance-cn.org)

## **Remerciements**

La mission n'aurait pas eu lieu sans l'aide précieuse du service économique de l'ambassade de France à Pékin (Roseline Legrand, Anne-Marie Chantegreil, Marie Zhao, Yang Jingxia) et à Chengdu (Stéphane Piskorz) et du service scientifique (Patrick Nedellec). Nous remercions les chefs de mission Mr Hubert Testard pour l'économie et Mr Yves Miaux pour la science de nous avoir laissé accaparer le temps de leurs collaborateurs, et de nous avoir reçus eux-mêmes.

Merci à Katsuyuki Tomizawa, consul au consulat général du Japon, pour le programme à Shanghai.

## Références

### Travaux de l'Ambassade de France en Chine

#### Services économiques :

- Le défi des investissements français en Chine  
[http://www.dgtpe.fr/se/chine/documents\\_new.asp?V=3 HTML 10126](http://www.dgtpe.fr/se/chine/documents_new.asp?V=3 HTML 10126)
- Bulletin économique Chine  
<http://www.dgtpe.fr/se/chine/infopays.asp>
- Notes sur les provinces chinoises :
  - Chine du Sud : la province de Hainan. (4 Pages - 13/05/2008)
  - Chine du Sud : la province du Fujian. (4 Pages - 13/05/2008)
  - Chine du Sud : la province du Guangdong. (4 Pages - 13/05/2008)
  - Chine du Sud : la province du Guangxi. (4 Pages - 13/05/2008)
  - La province de l'Anhui (3 Pages - 22/04/2009)
  - La province du Jiangsu (4 Pages - 15/04/2009)
  - La province du Sichuan (4 Pages - 29/02/2008)
  - La province du Yunnan (5 Pages - 29/02/2008)
  - La province du Zhejiang (4 Pages - 15/04/2009)
  - La ville-province de Chongqing (5 Pages - 29/02/2008)
  - La ville-province de Shanghai (4 Pages - 15/04/2009)

#### Service de la science et de la technologie :

- Mission cartographique: innovation-axe du Yangzi (décembre 2008)  
<http://www.ambafrance-cn.org/Mission-cartographie-des-politiques-d-innovation-en-Chine-selon-l-axe-du-Yangzi.html?lang=fr>
- Liste des parcs technologiques chinois  
<http://www.ambafrance-cn.org/Liste-des-parcs-technologiques-chinois.html?lang=fr>
- Evolution des politiques de recherche en science et technologie en Chine  
<http://www.ambafrance-cn.org/Evolutions-des-politiques-de-recherche-en-Science-et-Technologie-en-Chine.html?lang=fr>

#### Jeune chambre économique française en Chine :

- « Le petit milu », guide de l'expatrié à Shanghai, édition 2009 : [www.jcef-shanghai.com](http://www.jcef-shanghai.com)

### Sources officielles chinoises

- REPORT ON THE WORK OF THE STANDING COMMITTEE OF THE NATIONAL PEOPLE'S CONGRESS  
Delivered at the Second Session of the Eleventh National People's Congress on March 9, 2009 by  
Wu Bangguo, Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress  
[http://news.xinhuanet.com/english/2009-03/16/content\\_11018210.htm](http://news.xinhuanet.com/english/2009-03/16/content_11018210.htm)
- Opinions of the State Council on accelerating the urban-rural reform and development of  
Chongqing, State Council n° (2009)3, January 26, 2009  
<http://english.cq.gov.cn/Government/OfficialRelease/2279.htm>
- Report on the work of the Chongqing municipal government, 02-17-2009, delivered at the  
second session of the Third Chongqing Municipal People's congress on January 8, 2009, by Wang  
Hongju, Mayor <http://english.cq.gov.cn>

### OCDE

- OECD, Territorial development committee, working party on territorial policy in urban areas, "urban trends and policies in China" GOV/TDPC/URB/RD(2008)3
- OECD, Territorial development committee, working party on territorial policy in rural areas, "Trends in strategies for rural policy-the case of China" GOV/TDPC/RUR(2008)1
- Revue de la politique d'innovation en Chine, 2008
- La gouvernance en Chine, 2006
- Examens environnementaux de l'OCDE : Chine, 2007

### **Banque Mondiale**

- Mid-term evaluation of China's 11th five year plan – décembre 2008
- Rapport sur le développement dans le monde, 2008: "comment les locations foncières peuvent accroître la productivité et l'équité en Chine »
- Autres publications
- Encyclopédie de la diaspora chinoise, Ed du Pacifique, Paris 2000
- G.W. Skinner, ed. The City in Late Imperial China. Stanford: Stanford University Press, 1977.  
<http://www.umich.edu/~iinet/chinadata/geoim99/Proceedings/skinner.pdf>
- François Gipouloux, La Méditerranée asiatique, CNRS éditions, Paris 2009.

### **Articles**

- Yasheng Huang, Capitalism with Chinese characteristics, Cambridge University Press, 2008
- Sebastian Heilmann, Local experiments to national policy, The China Journal, n°59, Janvier 2008
- Hairong Lai, The changing political governance architecture in China, China Aktuell, 4/2008, Institut für Asienkunde, Hamburg